

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DANIEL COLLIARD

1. **Nomination de députés en mission temporaire** (p. 2).
2. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE (*suite*)

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche.

Réponses de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de : MM. Jérôme Bignon, Jean Rosselot, Mme Martine Aurillac, MM. Bernard Carayon, Kamilo Gata, Jean-Claude Bateux, Jean-Pierre Bastiani, Jean-Luc Préel, Jean-Jacques Weber, Claude Hoarau, Gilbert Baumet, René Chabot, Jean-Jacques Delvaux, André Fanton, Rudy Salles, Pierre Favre, Mme Michèle Alliot-Marie, M. Bernard Schreiner.

Rappel au règlement (p. 26)

MM. Bernard Leroy, le président.

Réponses (*suite*) de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de : MM. Raymond Lamontagne, Rudy Salles, Pierre Favre, Paul Chollet, Jean-Pierre Foucher, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Raymond Couderc, Jean-Yves Haby, Aloys Geoffroy, François Rocheloin, Michel Vuibert, Bernard Leroy, Francis Saint-Ellier.

ÉDUCATION NATIONALE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

I. – Enseignement scolaire

Etat B

Titre III (p. 33)

Amendement n° 271 du Gouvernement : MM. le ministre, Gilles Carrez, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'éducation nationale. – Adoption.

Amendement n° 270 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial, Jean Glavany. – Adoption.

Amendement n° 239 de M. Glavany : MM. Jean Glavany, le rapporteur spécial, le ministre. – Rejet.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. – Adoption (p. 33)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 33)

II. – Enseignement supérieur

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 35)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 36)

III. – Recherche

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 36)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 36)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Financement de la sécurité sociale pour 1997**. – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 36).
4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 37).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 38).
6. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 38).
7. **Ordre du jour** (p. 38).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DANIEL COLLIARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

NOMINATION DE DÉPUTÉS EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre des lettres l'informant qu'il avait chargé M. Daniel Garrigue et M. Patrice Martin-Lalande de missions temporaires dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Les décrets correspondants ont été publiés au *Journal officiel* du 14 novembre 1996.

2

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

ÉDUCATION NATIONALE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je construirai mon intervention à partir des réflexions des rapporteurs et des orateurs qui se sont exprimés ce matin. J'en profiterai pour rappeler les éléments principaux du budget de mon ministère et répondre précisément aux questions des uns et des autres.

Je tiens à remercier de leur travail et de leurs appréciations les rapporteurs. Je les remercie en particulier d'avoir noté la progression très significative des crédits de mon ministère dans un contexte de rigueur.

Ainsi, pour ce qui est de la section de l'éducation, l'ensemble des crédits augmente de plus de 2 %. Et au sein de cette progression générale, le budget de l'enseignement supérieur, est de tous les budgets français, celui qui progresse le plus : plus 5,5 %, ce qui le portera à 47 milliards de francs.

Cette priorité budgétaire est la traduction d'une volonté politique, puisque l'intégralité des engagements pris dans le cadre de la réforme en cours de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est respectée : nous allons créer 7 000 emplois dans l'enseignement supérieur sur deux ans et appliquer chacune des dispositions de la loi de programmation. C'est dire ce que représente pour la nation l'effort ici entrepris.

Je dirai maintenant quelques mots sur l'application du nouveau contrat pour l'école. J'ai adressé, il y a quelques jours, au Parlement le rapport d'étape, établi conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi de programmation du 13 juillet 1995.

M. Jean Glavany. Feue la loi de programmation !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les parlementaires auront pu ainsi mesurer que 94 % des crédits ont été réalisés, soit 2,360 milliards sur 2,520 milliards et que 85 % des emplois ont été mis en place, soit 4 803 sur 5 643 prévus.

Je rappellerai seulement, sans vouloir pour autant réveiller des polémiques anciennes, qu'au moment de la discussion de la loi de programmation je me suis toujours refusé à indiquer qu'il s'agissait d'emplois nouveaux créés. D'ailleurs, la loi de programmation porte explicitement comme titre : « Programmation des moyens pour répondre aux objectifs du nouveau contrat pour l'école ».

M. Jean Glavany. En vérité, il s'agit d'une progression des suppressions d'emplois !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Glavany, vous êtes vraiment le plus mal placé pour parler des suppressions d'emplois. Vous êtes le seul responsable de l'enseignement professionnel à avoir supprimé des emplois par centaines. Et si vous aviez un minimum de respect humain, vous devriez vous faire oublier sur un dossier où vous avez été particulièrement déplorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Les Français jugeront ! Cinq mille suppressions ! Du jamais vu depuis Vichy !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai quelques chiffres à vous opposer, et je ne manquerai pas de le faire le moment venu.

Revenons aux objectifs du nouveau contrat pour l'école.

En ce qui concerne le premier degré, je m'étais engagé à faire baisser chaque année le nombre des élèves par classe de maternelle, de manière à atteindre dans les zones d'éducation prioritaire le chiffre de vingt-cinq en 1997. Lors de la dernière rentrée, nous en étions à vingt-six ; à la rentrée prochaine, nous en serons à vingt-cinq.

J'avais indiqué que, s'agissant des décharges accordées aux directeurs d'école, nous respecterions notre engagement et qu'elles seraient mises en place. Si, comme vous avez pu le constater, le mouvement des directeurs d'école a cessé à la fin du mois d'octobre, c'est parce que nous avons pu apporter la preuve que cet engagement serait respecté et que leurs conditions de travail seraient revalorisées d'une façon importante.

M. Jean Glavany. Après deux ans de grève tout de même !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enseignement des langues vivantes est désormais assuré dans l'immense majorité des cours élémentaires. Nous sommes le premier pays du monde à dispenser une initiation quotidienne aux langues vivantes. Je sais bien que nous ne sommes pas encore parvenus au terme de notre effort en la matière, mais élèves et enseignants savent qu'il est déjà important.

M. Jean Glavany. Tu parles !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mes prédécesseurs ont fermé des écoles en milieu rural par centaines. Pour ma part, j'ai indiqué dès que j'ai pris mes fonctions rue de Grenelle qu'aucune école ne serait fermée contre l'avis des élus, quel que soit le nombre d'élèves qui la fréquentent.

M. Loïc Bouvard et M. Jean Rosselot. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pourquoi plusieurs centaines d'écoles ont pu être maintenues ouvertes. A cet égard, je me réjouis particulièrement que, en dépit de prédictions alarmistes faites à cette tribune, les élèves de classe unique obtiennent, selon un rapport d'évaluation de l'IREDU, l'Institut de recherche sur l'économie et l'éducation, des résultats comparables, voire supérieurs à ceux des élèves scolarisés sous d'autres formes. J'y vois la confirmation de la justesse de notre réflexion sur ce sujet.

La réécriture et la rediffusion de l'ensemble des programmes de l'école primaire et aussi du début du collège ont été menées à leur terme grâce à des échanges nourris entre les enseignants du premier degré et le ministère chargé de cette mission. C'est la preuve de l'engagement des enseignants du premier degré dans la réflexion conduite sur leur métier et sur les programmes.

Au collège, la nouvelle organisation de la sixième a été mise en place dans tous les établissements français lors de la rentrée précédente. Les études dirigées, qui permettent de donner quotidiennement aux élèves une initiation aux méthodes de travail, sont en place depuis la même date. Cette année, nous avons installé la nouvelle cinquième.

L'option latin en cinquième a été choisie par presque un élève sur trois, soit plusieurs centaines de milliers d'élèves.

Dans deux ans sera introduite l'option grec en troisième, en même temps que l'option langue vivante et technologie que nous avons annoncée dans le nouveau contrat pour l'école.

L'amélioration de l'encadrement des élèves a été en particulier marquée par la nomination de plus de 2 200 appelés supplémentaires, ce qui porte à près de 5 000 le nombre des appelés présents dans les établissements français. A cet égard, je remercie ceux d'entre vous qui ont souligné l'excellence du travail fait par les appelés.

M. Jean Glavany. Vous supprimez la conscription. Que va-t-il se passer après ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au lycée, la réforme du bac et le rééquilibrage des séries ont été conduits à leur terme.

Nous avons essayé, l'an dernier, de construire une meilleure liaison lycée-enseignement supérieur par la mise à disposition de chacun des élèves d'un dossier d'orientation sur la section qu'il avait choisie et sur les espérances qui pouvaient être les siennes en fonction de son choix.

J'annoncerai, dès la semaine prochaine, quelles sont les options du nouveau programme d'orientation que nous devons mettre en place. Il répond à une idée simple : plus la réflexion sur l'orientation se fait en amont, plus elle se fait de manière précoce et plus elle a de chance d'être bonne.

Mme Michèle Alliot-Marie. C'est juste !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tel est le choix que je proposerai à mes interlocuteurs, qu'ils soient enseignants ou lycéens.

Pour ce qui concerne la sécurité des établissements scolaires, nous avons dégagé 500 millions de francs pour le traitement de l'amiante.

S'agissant du plan violence, 150 emplois de maître d'internat et de surveillant d'externat, 80 emplois de conseiller principal d'éducation et 20 emplois d'assistance sociale sont inscrits au budget de mon ministère.

M. Didier Boulaud. Huit postes dans mon département pour trente-cinq collèges !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons, je le crois, provoqué l'intérêt de la communauté scolaire en suspendant, il y a quelques semaines, les cours pour parler de la violence. Et j'ai été très heureux de voir l'ensemble des élus des organisations lycéennes siégeant au conseil supérieur de l'éducation reprendre à leur compte la campagne contre la violence, je voudrais leur exprimer ici ma gratitude. Ce sont les lycéens qui sont les principales victimes de cette violence ; par conséquent, ils ont décidé d'être ceux qui lutteraient en première ligne contre elle. Voilà quelque chose de très encourageant.

J'en viens maintenant aux régulations d'emplois prévues par le budget de mon ministère. Nombreux ont été les rapporteurs à noter que ces régulations ne porteraient pas atteinte aux moyens devant les classes. Pour moi, « les moyens devant les classes », ce ne sont pas seulement, dans le premier degré, les maîtres qui ont la charge directe d'une classe, mais ce sont tous ceux qui sont au contact des élèves, quelle que soit leur responsabilité : directeurs d'école, maîtres de l'enseignement spécialisé, maîtres ayant la responsabilité d'une classe.

L'ensemble de ces mesures ne touchera en aucun cas les moyens de l'éducation nationale « au contact avec les élèves ». C'est très facile à démontrer : il suffit, pour que les moyens de l'éducation nationale au contact des élèves

ne baissent pas, que le nombre des recrutements demeure supérieur à celui de départs à la retraite. Or, l'an prochain, les recrutements demeureront supérieurs aux départs à la retraite. Par conséquent, le vivier des enseignants demeurera le même.

De la même façon, lorsque nous proposerons de réorganiser les remplacements, il s'agira, non de modifier le nombre des remplaçants, mais de changer l'organisation de ces remplacements. Cela n'aura aucun effet sur le service public de l'enseignement; bien au contraire. Je prends à cette tribune l'engagement que, l'an prochain, malgré la baisse du nombre des élèves, le nombre de classes ouvertes sera plus élevé que celui de classes ouvertes cette année.

Par conséquent, partout en France, dans le premier degré comme dans le second degré, l'encadrement scolaire continuera à s'améliorer, le nombre des élèves par classe à baisser et le service public de l'enseignement sera toujours plus efficace. C'est un élément de sécurité qu'il convient de rappeler aux familles comme aux enseignants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans l'enseignement supérieur, 7 000 emplois ont été créés lors des rentrées 1996 et 1997, alors que le nombre des étudiants est resté stable. C'est un effort sans précédent consenti par la nation. Et il est d'autant plus remarquable compte tenu du contexte budgétaire actuel.

Il est prévu 2 700 créations d'emplois pour 1997, dont 1 500 d'enseignants. Je me suis efforcé de répondre aux remarques qui avaient été formulées ici ou là sur le rapport entre le nombre des enseignants chercheurs et celui des enseignants sous statut de second degré affectés dans l'enseignement supérieur. L'an dernier, on m'avait fait remarquer que le rapport était trop favorable aux seconds; cette année, j'ai corrigé le tir: il y a deux postes d'enseignant-chercheur pour un poste d'enseignant du second degré. Voilà qui, selon moi, est de nature à répondre aux inquiétudes – à mon sens, non fondées – qui s'étaient exprimées sur ce sujet.

M. René Carpentier. Les postes ne sont pas prévus!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Est également prévue la création de 1 200 emplois IATOS.

Je proposerai 300 mises à disposition du personnel de l'administration centrale en direction des universités. Cette novation devrait permettre une meilleure adaptation de notre administration centrale aux besoins qui sont aujourd'hui ceux d'une administration bien plus déconcentrée qu'elle ne l'était autrefois et qui doit, à mon sens, trouver ainsi une nouvelle architecture.

Je rappelle que lors de la rentrée précédente, nous avons créé 4 000 emplois: 2 000 emplois d'enseignant et 2 000 de personnels IATOS. J'insiste sur ce point car c'était la première fois, dans un budget de l'enseignement supérieur, que le personnel IATOS était traité à égalité avec le personnel enseignant-chercheur.

M. René Carpentier. Pas partout!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est le signe que le travail éminent accompli dans nos universités par les personnels IATOS est enfin reconnu à sa juste valeur.

La combinaison des emplois vacants et des emplois créés autorisera le recrutement de 2 286 maîtres de conférence et de 1 246 professeurs, soit un peu plus de

3 500 emplois d'enseignant-chercheur. C'est une des meilleures jouvences qui ait jamais été trouvée pour alimenter le corps de ceux qui ont la responsabilité de notre université.

Une somme de 250 millions de francs est affectée aux moyens de fonctionnement des établissements. En 1997, la dotation des universités sera équivalente à 90 % de leur dotation théorique. A cet égard, je voudrais rappeler que, lorsque je suis entré en fonction, nombre d'universités, en particulier les universités nouvelles, se trouvaient au-dessous de la barre des 50 % de leurs dotations théoriques en crédits et en emplois. C'est pour moi un motif de satisfaction de voir que nous avons pu, en une seule année, faire franchir à toutes les universités de France la barre des 80 % de leurs dotations théoriques, tant en crédits qu'en postes. C'est aussi une des raisons qui expliquent le caractère particulièrement serein de la dernière rentrée.

C'est justice, car il n'était pas normal de continuer à accepter une situation dans laquelle certaines universités étaient avantagées par rapport à d'autres. Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche suppose un grand souci d'équité.

Les moyens ne seraient pas employés comme ils doivent l'être si nous ne nous étions pas mis en situation de mener à son terme la réforme de l'enseignement supérieur que tout le monde attendait.

J'insiste sur l'originalité de la situation qui a vu, pour la première fois depuis le début de la V^e République, des principes de changement acceptés par tous les acteurs de l'université, alors que ces principes touchent à l'architecture même des études, de la recherche, de la gestion, et de la place des étudiants dans l'université française. Tous les secteurs ont été concernés par la grande réflexion qui a été conduite et dont je ne retiendrai qu'avec réserve la dénomination de concertation. Je crois que la concertation est un temps utile, mais elle ne définit pas ce que nous cherchons à construire. Ce que nous cherchons à construire, c'est une démocratie de participation, où chacun des acteurs se voie reconnaître la dignité de participant à la décision, ne soit pas seulement écouté mais puisse définir à sa place, à son niveau de responsabilité, sans qu'il s'agisse d'imposer une cogestion, les grands axes de l'action future.

M. Jean-Michel Dubernard. C'est du gaullisme!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, le général de Gaulle a manifesté là une prescience, mais il est resté très solitaire et n'a guère été suivi, y compris, par, avouons-le, ses amis. Il a eu l'intuition de ce que serait l'exigence nouvelle des démocraties et du haut niveau d'information et de formation qu'elles réclameraient. C'est une révolution.

M. Jean Rosselot. Très bien!

M. Didier Boulaud. C'est du cryptogaullisme!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous n'en sommes qu'au début de l'application particulièrement précieuse pour la conduite des sociétés nouvelles de cette notion démocratique.

M. Didier Boulaud. De quoi parlons-nous?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je fais mienne cette notion et j'ai l'intention de continuer à la défendre dans l'université.

Si, pour la première fois depuis le début de la V^e République, nous avons pu faire adhérer l'ensemble des acteurs au principe d'une réforme en profondeur, c'est probablement dû à la méthode qui a été suivie. Je la crois juste et je n'ai pas l'intention d'en changer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ces moyens très importants, exceptionnels, même, ne seraient pas convenablement utilisés s'ils ne servaient à la construction de la grande réforme qu'il nous revient maintenant de mettre en œuvre.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur son calendrier. La plupart de ces mesures devant être mises en place à la rentrée de 1997, nous avons quelques mois devant nous. Nous devons préparer les mesures réglementaires, législatives et budgétaires pour le mois de février ou le mois de mars, afin de laisser aux universités le temps de se retourner, car il s'agit d'un changement très important dans leur vie.

Cinq groupes de mise en œuvre réuniront tous les acteurs de l'université et je tiendrai naturellement le Parlement au courant de leur travail ; je réponds ainsi au président Bruno Bourg-Broc, qui a formulé cette demande légitime ce matin. De même que je suis venu devant l'Assemblée nationale et le Sénat lors de la mise au point des principes de cette réforme, j'informerai scrupuleusement les commissions compétentes et, s'il le faut, l'Assemblée nationale dans son ensemble, de son déroulement.

Le premier groupe traite de tout ce qui touche à la pédagogie. Nous devons en effet préciser les changements que suppose une nouvelle organisation du temps universitaire. Ainsi, la semestrialisation est indispensable pour que l'entrée à l'université change de nature et qu'une véritable proposition d'orientation et de découverte de l'université soit possible. Pour que ce semestre initial puisse donner lieu à des réorientations, il faut que le début des études universitaires puisse se faire indifféremment au mois de septembre ou au mois de mars, c'est-à-dire au début du premier ou du second semestre.

C'est donc l'ensemble des études universitaires qui vont changer de visage quant à l'organisation du temps, ce qui nous permettra aussi de mieux préciser les correspondances qui doivent exister entre les différentes disciplines que les étudiants découvriront ensemble.

A propos de ce semestre initial, certains ont exprimé le souhait, d'autres la crainte d'un retour à l'ancienne pédagogie. Je préciserai ma conception. Certes, lorsque les étudiants choisissent une voie universitaire, ils doivent avoir une dominante, et éprouver le sentiment d'une véritable découverte de l'université, d'une discipline. Mais ils doivent parallèlement acquérir l'expérience des disciplines proches qui pourraient leur être proposées en cas de réorientation. C'est donc dans l'équilibre entre un choix réellement universitaire, les mettant en contact avec des enseignants-chercheurs, et une possibilité de réorientation que devra être défini le nouveau semestre initial.

L'organisation du temps universitaire implique également une nouvelle organisation des examens. Les rapporteurs ont souligné à juste titre que les deux choses étaient étroitement liées.

Il faudra également définir une nouvelle conception des diplômes du premier cycle, en tout cas préciser le noyau dur de ces diplômes, afin que ceux-ci demeurent réellement universitaires.

Ce premier groupe devra enfin préciser, en quelques semaines ou en quelques mois, la philosophie de la nouvelle voie technologique universitaire, qui va modifier profondément le visage et la vocation d'une partie de l'Université française. Cette réflexion devra être menée en étroite corrélation avec les IUT et les IUP, ainsi, peut-être, qu'avec les filières de techniciens supérieurs, lesquels ont dans ce domaine une expérience et un acquis évidents.

Le deuxième groupe de mise en œuvre concerne les étudiants. Un grand nombre d'orateurs ont insisté ce matin sur la nouvelle définition du statut de l'étudiant et des aides sociales aux étudiants. Si nous arrivons à nous mettre d'accord, si étudiants et « budgétaires » réussissent à trouver un terrain d'entente, à définir ensemble une nouvelle philosophie des aides sociales aux étudiants, celles-ci pourraient être mises en place dès la rentrée prochaine.

Je sais très bien que c'est le sujet le plus délicat, le plus difficile à régler de cette réforme. Tout le monde souligne les injustices du système actuel, mais on sait les très grandes difficultés créées par la définition d'un système nouveau, qui fait inévitablement des vagues et peut mécontenter ceux qui bénéficiaient du système antérieur.

Je crois cependant que, ayant pris soin de bien définir les principes, nous avons désormais un socle solide. Je veux être optimiste sur ce sujet aussi, mais je ne me dissimule pas que c'est le plus périlleux de tous. J'ai donc l'intention d'inviter chacun à prendre sa part dans la définition du système nouveau et je ne souhaite pas un passage en force, car ce n'est pas l'esprit de cette réforme. Celle-ci est conçue pour rendre service aux étudiants et non pour les déstabiliser. Si nous pouvons nous mettre d'accord, comme je le crois, c'est à la prochaine rentrée que la réforme pourrait commencer à se mettre en place.

Les étudiants doivent également évaluer les enseignements. Je souhaite qu'ils prennent une place nouvelle dans les œuvres universitaires, que leur voix soit mieux entendue et que leur participation soit plus active. Leur participation à la gestion doit être améliorée, ainsi que leur participation aux élections dans les universités. Il convient également qu'ils bénéficient de conditions de travail différentes, qu'on leur enseigne les méthodes de travail et qu'on les aide à les maîtriser. Je suis très heureux de l'accueil positif qui a été réservé à la rentrée au tutorat universel, dont la vocation est d'offrir aux étudiants débutants l'aide d'étudiants confirmés, pendant une longue durée – pas pendant une semaine comme cela se faisait dans un certain nombre d'universités, mais pendant six mois – afin de leur faire découvrir l'université et ses méthodes de travail.

Je remercie M. Etienne d'avoir souligné ce matin que c'était un plus à la fois pour l'étudiant débutant et pour le tuteur. J'ai cité de mon banc le vieil adage proverbe latin *cum docent, discunt* : en enseignant, ils apprennent. En guidant, on s'enrichit. C'est aussi une manifestation de la solidarité entre les générations qui, me semble-t-il, doit rendre plus humaine et plus proche l'organisation de l'université française.

Le troisième groupe de mise en œuvre s'occupera de la recherche et de toutes ses implications, notamment des liaisons entre les grands établissements publics de recherche, dont François d'Aubert parlera tout à l'heure, et la recherche universitaire. Nous souhaitons une fluidité nouvelle entre les années qui pourraient être consacrées à la recherche à temps plein, les années qui devraient être consacrées à la recherche-enseignement, et les années qui

pourraient être consacrées à la recherche appliquée. C'est ce grand voyage triangulaire qui devrait caractériser le plus souvent les activités de recherche.

J'ai remis récemment un diplôme de docteur *honoris causa* d'une université nouvelle à un très grand physicien américain dont le *cursus* comprenait une période de recherche à temps plein, une période d'enseignement à l'Université et une période à la tête du service de recherche d'une très grande entreprise électronique.

M. Jean-Pierre Foucher. C'est très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette fertilisation croisée des activités devrait être facilitée, et mieux reconnue dans l'université française.

Le quatrième grand groupe de recherche s'occupera de la gestion de l'université, de son autonomie, des responsabilités nouvelles qu'elle devra assumer, de la transparence nécessaire. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, monsieur Jacquemin, sur l'utilisation de certains crédits ou d'heures supplémentaires d'enseignement, dont la transparence n'était pas évidente. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale m'a remis plusieurs rapports à ce sujet, dont un encore cette semaine. Je n'ai pas l'intention de laisser dans l'ombre des éléments permettant d'assurer la transparence de la gestion de l'université française ; en effet, l'indispensable confiance, seule à même de permettre l'élaboration d'une véritable autonomie universitaire, passe par la transparence des décisions de gestion.

Le cinquième groupe de mise en œuvre s'intéressera au personnel, à l'organisation des carrières, au statut de ceux qui font vivre l'université ; nous avons en particulier posé le principe que d'autres critères que la publication des recherches pourraient être pris en compte pour le déroulement des carrières.

Il ne s'agit naturellement pas de nier l'importance de la recherche, car elle est centrale, mais il paraît légitime de prévoir d'autres critères que le strict nombre des publications, qui détourne les universitaires, s'ils ont uniquement en vue leur carrière, de faire le choix d'accompagner des étudiants, de s'investir dans l'enseignement ou dans l'animation des universités.

Ce n'est pas le seul sujet qui sera traité par la commission des personnels. Un autre sujet sera abordé : les procédures de recrutement.

Je ne suis pas satisfait des procédures de recrutement actuelles. Vous me répondrez sans doute qu'il s'agit d'un simple rite et qu'elles sont modifiées presque aussi souvent que les feuilles tombent des arbres. Je souhaite qu'on puisse élaborer des dispositions transitoires satisfaisantes pour tous les candidats aux nominations universitaires, dispositions qui pourront par la suite prendre un tour plus définitif.

Je crois également que les carrières offertes par certains corps – je pense aux professeurs agrégés du secondaire, qui ont leur place à l'université – doivent être envisagées d'une manière différente. J'ai souhaité que la recherche puisse leur être ouverte. Je proposerai des dispositions concrètes au groupe de mise en œuvre. De la même manière, le problème des post-doctorants est très important ; il convient d'utiliser ceux-ci et de leur offrir une ouverture vers l'université. Nous devons inventer quelque chose de nouveau, car le système actuel n'est pas totalement satisfaisant. C'est d'autant plus intéressant que la pyramide des âges offrira dans quelques années des possibilités inédites du point de vue du recrutement universitaire.

Je m'empresse de préciser que ces cinq groupes de mise en œuvre ne sont pas des groupes de concertation destinés à réfléchir aux orientations. Je considère que les orientations sont déjà définies. J'ai cependant indiqué que les membres des groupes de mise en œuvre pourraient faire inscrire certaines questions à l'ordre du jour. Nous ne sommes pas fermés à la discussion, sauf sur un point : il ne faut pas perdre de temps. Je répète que c'est à la rentrée prochaine que l'essentiel de ces mesures doit être mis en place. Et l'on aura rarement vu une réforme être conçue, définie dans ses principes et entrer dans sa phase de réalisation en l'espace de deux ans. Le calendrier habituel de l'université française se caractérisait par un rejet perpétuel des changements. Il faut rendre hommage à l'université d'avoir accepté cette fois-ci d'entrer dans un tout autre cycle, beaucoup plus positif, de sa vie.

J'ai apprécié la plupart des interventions faites à la tribune. J'ai déjà dit à M. Glavany ce que je pensais de son propos. J'ajouterai un élément qui devrait le conduire à une plus grande modestie lorsqu'il s'exprime à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Jean Glavany. Ça y est ! Le donneur de leçons est de retour !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le problème des heures supplémentaires a été évoqué. M. Glavany, drapé dans sa toge, nous a expliqué que c'était une abomination. J'ai rappelé que j'étais, à ma connaissance, le seul ministre de l'éducation d'une longue suite à avoir transformé des heures supplémentaires en emplois, à hauteur de presque 1 500 emplois ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cet effort doit se poursuivre mais, monsieur Glavany, je rappellerai quelques chiffres, afin que l'on sache qui a introduit les heures supplémentaires à l'éducation nationale.

M. Jean Glavany. Nous avons créé des dizaines de milliers de postes ! Comparaison n'est pas raison ! Mais nous savons que vous n'êtes pas raisonnable !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est très simple, mesdames, messieurs les députés : en 1990, il y avait moins de 600 000 heures supplémentaires.

M. Jean Glavany. Votre extraordinaire tendance à prendre les gens pour des imbéciles ne vous mènera pas loin !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 1991, nous sommes passés à 700 000 heures supplémentaires.

M. Jean-Claude Bateux. En créant combien de postes ?

M. Jean Glavany. C'est la proportion des heures supplémentaires par rapport aux postes créés qu'il faut donner !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je comprends que cela vous gêne, monsieur Glavany. Je comprends que cela vous mette en difficulté.

M. Jean Glavany. Vous êtes un provocateur !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je comprends que ce ne soit pas agréable,...

M. Didier Boulaud. 4 965 emplois perdus ! C'est dans *Le Monde* d'aujourd'hui.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... mais quand on vient dire des mensonges à la tribune, il faut s'attendre à être démenti !

M. Didier Boulaud. Lisez donc *Le Monde* !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je comprends que vous soyez gêné, à votre place je le serais aussi, mais vous avouerez que ce n'est pas moi qui me suis mis dans cette situation.

M. Jean Glavany. Les Français jugeront !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je veux donner les chiffres exacts s'agissant de la mise en place des heures supplémentaires, aujourd'hui si décriées. Les parlementaires ont le droit de les connaître.

En 1990, donc, il y avait moins de 600 000 heures supplémentaires. En 1991, on était à presque 700 000.

M. Jean Glavany. Et pour combien de postes créés ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 1992, on est passé à 760 000 heures supplémentaires et à 805 000 en 1993. Nous sommes cette année à 800 000 heures supplémentaires, soit un peu moins qu'en 1993.

M. Didier Boulaud. 4 965 emplois de moins !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je reconnais que c'est encore trop, mais n'oubliez pas que c'est vous qui les avez mises en place, et je comprends que vous soyez mal à l'aise lorsqu'on vous le rappelle à cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Nous, on créait des postes !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais ce n'est pas tout. Lorsque M. Glavany est venu à la tribune, drapé dans sa toge, courte toge certes (*Sourires*), pour me parler des infirmières, afin de juger du caractère candide, du lin dont il se drapait,...

M. Didier Boulaud. C'est mieux que le chanvre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... je me suis fait communiquer le nombre de créations d'emplois d'infirmière sous le gouvernement auquel il participait et sous les nôtres.

M. Jean-Claude Bateux. Vous en avez promis 750, mais vous ne les avez toujours pas créés !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je reconnais que ce n'est pas assez, mais je veux vous donner les chiffres, qui sont publics. Sur cinq budgets, de 1988 à 1992 compris, 167 emplois d'infirmière ont été créés contre 379 sur les quatre budgets suivants, jusqu'à celui que nous examinons aujourd'hui, dans des circonstances budgétaires beaucoup plus difficiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà des chiffres indiscutables. Et je me garderai de rappeler les

886 emplois supprimés dans l'enseignement technique et professionnel, qui sont le seul apport de M. Glavany à la cause de l'éducation nationale ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Bateux. Regardez bien le rapport !

M. Michel Jacquemin. Les socialistes sont brouillés avec les chiffres !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voilà pour répondre à des critiques très choquantes.

Pour finir cette intervention et respecter mon temps de parole...

M. Didier Boulaud. Aucun temps de parole n'est imposé au Gouvernement !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si, et le Gouvernement le respectera scrupuleusement !

M. le président. Mes chers collègues, il a été convenu entre l'Assemblée nationale, sa présidence, et le Gouvernement que le temps de parole de MM. les ministres serait aujourd'hui d'une heure vingt, indépendamment des réponses aux questions qui seront posées par la suite. Je souhaite que ce temps de parole soit utilisé sereinement. Actuellement, seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis de ceux qui provoquent en rappelant la réalité, et je comprends tout à fait que cela ne soit pas agréable.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous avez la mémoire sélective !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai été interrogé sur l'application du contrat pour l'école. J'ai entendu M. Glavany marquer son accord enthousiaste avec les demandes de M. Bourg-Broc sur le calendrier des états généraux de l'université. J'ai été très heureux de cet accord enthousiaste car quand on exige qu'un calendrier soit respecté dans l'urgence, c'est qu'on est d'accord sur le fond. Bien entendu, la parité a été intégralement respectée entre le public et le privé.

M. Jean Glavany. C'est absolument faux ! J'en ai donné la preuve ce matin, chiffres à l'appui !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis prêt à en apporter la preuve à qui le souhaitera.

M. Barate m'a interrogé sur les effectifs d'instituteurs dans les Pyrénées-Orientales. Je lui donne les chiffres : depuis la rentrée 1994, il y a eu 80 élèves de plus dans ce département et 42 postes supplémentaires. Il n'a donc pas à se plaindre pour ce qui est de l'affectation des emplois.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas le cas de la Meurthe-et-Moselle !

M. Didier Boulaud. M. Barate est un privilégié !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Barate, je veux vous apporter une réponse claire sur le moratoire. Le mot n'est d'ailleurs pas adapté car il laisse entendre qu'il s'agirait d'une parenthèse, or, dans mon esprit, ce n'est pas le cas. Depuis que j'exerce ces responsabilités, les écoles en milieu rural, sont restées ouvertes et je les main-

tiendrai ouvertes. A la rentrée prochaine, nous appliquerons les mêmes conditions qu'à la rentrée dernière. Nous savons maintenant de manière plus scientifique que les élèves n'ont qu'à s'en féliciter.

M. Poignant m'a interrogé sur les rythmes scolaires. Vous savez que je m'étais engagé à choisir deux départements pour une expérimentation qui serait effectuée sur la totalité de leur territoire. Après appel à candidatures, j'ai choisi les départements de la Marne et des Hautes-Alpes, qui ont manifesté leur candidature, et j'ai accepté d'y ajouter la ville de Marseille. Il m'a en effet semblé que l'expérience serait plus complète si, à côté d'un département très rural et d'un autre comprenant à la fois des zones rurales et des villes, on prenait un tissu urbain plus dense. J'ai d'ailleurs été heureux d'entendre ce matin Mme Rignault dire à cette tribune que la réponse devait être adaptée à la diversité des demandes. Ce sont donc la ville de Marseille et les départements des Hautes-Alpes et de la Marne qui serviront de test pour le très difficile travail sur les rythmes scolaires. Naturellement M. Guy Drut a participé à ce choix.

S'agissant des langues vivantes, j'ai répondu à M. Rossinot.

M. Perrut, à très juste titre, a attiré l'attention sur l'accueil des autistes. Cela dépend du degré d'autisme mais c'est l'un des problèmes les plus douloureux que les familles aient à supporter. Je crois que l'école peut contribuer à le résoudre, dans certains cas. Mais elle ne peut pas le faire seule et elle doit agir dans le cadre d'une approche nouvelle que je favoriserai. Je suis à votre disposition si vous souhaitez que nous en parlions en dehors de cet hémicycle.

M. Urbaniak m'a interrogé sur le groupe de travail sur l'évaluation des personnels et des établissements. Sur les établissements, nous avons bien avancé puisque nous publions désormais un annuaire de tous les établissements de France prenant en compte les données socioculturelles et les comparant avec les résultats atteints par les établissements en question.

Pour ce qui est d'une nouvelle évaluation des enseignants, vous avez tout à fait raison : de très gros progrès restent à faire. Les mois qui viennent donneront lieu à une réflexion sur ce sujet qui est très étroitement lié au mouvement et aux nouvelles dispositions que nous devons adopter en la matière. Je suis d'accord pour considérer comme peu acceptable les dysfonctionnements liés au mouvement que nous avons connus cette année. J'ai donc indiqué aux organisations syndicales que j'étais prêt à imaginer une nouvelle organisation qui rendrait les décisions plus justes et plus précoces, pour que chacun puisse s'organiser et pour que l'incertitude ne règne pas comme c'est le cas aujourd'hui. Ces organisations m'ont donné leur accord pour que nous nous attachions ensemble à améliorer le mouvement. Il faudra aussi améliorer l'évaluation car c'est dans le domaine de la gestion de la ressource humaine de l'éducation nationale que nous avons le plus de progrès à faire.

M. Poignant et M. Hermier m'ont interrogé sur l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. S'il est un point sur lequel nous avons été exemplaires et positifs cette année, c'est bien celui-là. Nous sommes, en effet, allés bien plus loin que les quotas d'intégration que nous imposaient les accords signés par M. Jospin. Nous avons considérablement amélioré le rythme de plusieurs milliers d'intégrations. Il fallait le noter pour que chacun ait le sentiment de justice.

Monsieur Hermier, vous m'avez interrogé sur les postes de professeurs des écoles hors classe qui devraient représenter 15 % de l'ensemble. Pour l'instant, cela concerne très peu de monde. C'est donc un enjeu limité, mais je suis prêt à examiner votre proposition. S'agissant de la suppression de l'allocation d'IUFM, vous savez que le nombre de candidats a considérablement augmenté. Or cette allocation avait été mise en place pour les attirer. Elle ne se justifiait donc plus et devenait même discutable à partir du moment où le nombre de candidats avait été multiplié par deux ou trois depuis sa mise en place. C'était donc répondre à un souci de justice que de ne pas maintenir cette allocation dans les difficiles circonstances actuelles.

Pour ce qui est des listes supplémentaires, j'indique à ceux qui m'ont interrogé sur le sujet, à M. Glavany en particulier, que la règle de remplacement des désistements a été intégralement respectée : un pour un. J'ai donc fait mon devoir en acceptant, une fois pris en compte l'ensemble des désistements, le recours aux listes supplémentaires. Mais figurer sur une liste supplémentaire ne signifie pas être reçu. C'est pourquoi il ne m'a pas paru normal d'intégrer toutes les personnes figurant sur les listes supplémentaires, comme on a pu le faire dans le passé.

Monsieur Hermier et monsieur Poignant, vous m'avez interrogé sur le nombre de maîtres auxiliaires non réemployés. Cette notion me paraît très floue. J'ai été récemment interrogé sur une radio par une jeune femme qui s'était présentée comme maître auxiliaire mise au chômage. Je lui ai demandé quelle était son expérience dans l'enseignement. Elle se limitait à deux fois une mission d'une semaine.

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas le cas de tout le monde ! On peut toujours trouver ce genre d'exemple !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès lors, on ne peut pas parler de mise au chômage. Toute la société française accepte le recours à l'intérim. C'est aussi ce qui se passe dans l'éducation nationale. En revanche, pour les personnes ayant plus de quatre ans d'ancienneté, des procédures d'intégration spéciales ont été mises en place. L'accord a été signé. La loi va être votée. Les procédures seront respectées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce n'est que justice. Et permettez-moi de rappeler à cette tribune que si cela avait été fait plus tôt nous n'aurions pas eu besoin de le faire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Grosdidier. Absolument !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous êtes là depuis quatre ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai mis en place à deux reprises des perspectives de titularisation des maîtres auxiliaires. Cela n'avait pas été fait avant.

M. Didier Boulaud. C'est ridicule !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant des dispositions sociales d'aide aux familles, ce n'est pas la première fois que j'entends émettre des doutes et des réserves à cette tribune sur la nouvelle procédure de l'allocation qui remplace les bourses de collège. J'indique à l'Assemblée nationale que je suis prêt à expérimenter, dans certains départe-

tements, en liaison avec les caisses d'allocations familiales, une procédure nouvelle qui ferait intervenir les établissements dans la gestion de ces bourses. Mon intuition est que cela posera des problèmes que l'on n'imagine pas aujourd'hui. Je mets en doute que des établissements aient capté les bourses qu'ils devaient aux familles pour les intégrer à leur budget. Ils n'ont pas de bases légales pour le faire et certaines associations, y compris d'aide au quart-monde, s'y seraient opposées, ce qui aurait été juste. Cela dit, il faut aller jusqu'au bout de cette interrogation et ne pas rester avec ce doute. C'est pourquoi je proposerai une expérimentation aux caisses d'allocations familiales.

Je remercie beaucoup M. Etienne d'avoir évoqué l'idée d'un partenariat entre les étudiants en médecine et la médecine préventive : les étudiants en médecine deviendraient des « grands frères » pour les étudiants ; et peut-être la médecine scolaire prendrait-elle une part plus importante dans leurs études que celle qu'ils y consacrent aujourd'hui. Je l'avais moi-même proposé il y a déjà quelques mois et je remercie beaucoup M. Etienne d'avoir exprimé la même idée. Il y a là une voie très intéressante et peu onéreuse pour améliorer notre système de prévention.

Monsieur Urbaniak, vous avez raison de noter que l'évaluation doit être l'affaire commune de l'inspection générale et de la direction de l'évaluation. Le statut de ces deux corps d'évaluation n'est pas le même ; ils doivent cependant travailler pour la même cause et je les y encourage. C'est ce qu'ils font d'ailleurs, mais ils doivent le faire plus encore que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Voilà les principales informations que je voulais apporter en réponse à certaines des questions formulées à cette tribune. D'autres réponses vous seront données par M. le secrétaire d'Etat. Permettez-moi, pour finir, de traduire un sentiment. Je trouve heureux que l'éducation nationale réussisse tout à la fois à montrer qu'elle participe au souci de gestion de la nation, qu'elle est capable d'efforts de réorganisation, que ses structures peuvent évoluer, que son but reste cependant un but pédagogique de présence auprès des élèves, d'attention et de générosité à l'égard des difficultés qu'ils rencontrent. L'éducation nationale n'est pas un grand corps immobile, ce diplodocus qu'on a décrit pendant si longtemps, incapable de se réformer et destiné à disparaître parce que l'ère allait changer.

M. Jean-Yves Le Déaut. Bayrou, l'homme qui a terrassé le diplodocus !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Bien au contraire, elle fait la preuve de sa volonté d'adaptation et de son attention aux nécessités de l'heure. Encore faut-il que chacun comprenne que ce service public est organisé autour de certains idéaux. Ma conviction est que ces idéaux sont communs à l'ensemble de la nation, que la part que l'éducation nationale a prise à la fois dans le sentiment national et dans le sentiment républicain, dans le sentiment d'égalité des chances, ne doit pas être discutée ni être fragilisée. Nous avons là un peu du plus précieux de ce qui nous fait vivre ensemble ; cette adaptation n'est que la traduction par l'éducation nationale du dévouement qui est le sien à ces idéaux qui nous rassemblent tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais remercier vos rapporteurs pour le travail qu'ils ont effectué, ainsi que les commissions, pour l'appui qu'elles ont apporté au budget de la recherche que j'ai l'honneur de présenter avec M. le ministre de l'éducation nationale.

Ce budget traduit, vous en êtes tous convaincus, une forte ambition nationale. En effet, notre objectif est de maintenir notre recherche à son plus haut niveau afin qu'elle garde son rang et que la France conserve le sien dans le concert des nations, parce qu'il n'est de grand pays que celui qui consacre un effort substantiel à la recherche.

Suivant le critère unanimement admis de la dépense consacrée à la recherche par rapport au produit intérieur brut, notre rang est le troisième, ...

M. Jean-Yves Le Déaut. Le sixième !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. ... devant l'Allemagne, et sans doute pour quelques années encore, puisque nos amis Allemands ont décidé en ce domaine une diminution budgétaire de 2,5 %. Nous sommes aussi, c'est encore une exception française positive, parmi les grands pays au premier rang par la recherche publique rapportée au produit intérieur brut, et notre objectif est de nous y maintenir.

L'enjeu est considérable, Jamais, en effet, les avancées scientifiques n'ont été aussi déterminantes que ces dernières années, jamais les mutations technologiques n'ont été aussi rapides et jamais elles n'ont demandé aux nations un tel effort d'adaptation et d'anticipation.

A quatre ans de l'an 2000, c'est une course qui s'engage, et cette compétition est avant tout celle de la connaissance, qui renvoie à la recherche fondamentale, de la production de la connaissance, qui renvoie à l'excellence et à la qualité de nos grands organismes publics de recherche ainsi qu'à l'université, et celle des applications de cette connaissance dans la société et sur le marché, par le biais de notre système économique.

En prendre conscience, c'est d'abord identifier, dès aujourd'hui, les secteurs d'avenir sur lesquels un effort particulier devra être porté. C'est ce que nous avons fait au cours du comité interministériel de la recherche qui s'est tenu sous la présidence du Premier ministre, le 3 octobre dernier.

En prendre conscience, c'est aussi soutenir en priorité les moyens des laboratoires, vrais foyers de la créativité et des découvertes de nos chercheurs. C'est veiller à renouveler les équipes de recherche par une relance maîtrisée du recrutement et inciter ainsi les jeunes talents à embrasser la carrière scientifique, à vivre leur passion, leur vocation sans la crainte d'un avenir sombre. Les financements prévus pour le recrutement dans les universités et les organismes de recherche ainsi que pour les thèses, notamment dans les entreprises, ouvriront en 1997 des perspectives pour près de 8 000 jeunes. Ce chiffre n'est pas négligeable.

Prendre conscience de l'enjeu, enfin, c'est créer un environnement favorable au développement de l'innovation, vecteur désormais incontesté de la compétitivité des entreprises et de la création de l'emploi. Or, il faut le dire, la France est aujourd'hui plutôt moins inventive que ses principaux concurrents. Par exemple, pour les entreprises de moins de cinquante salariés, la proportion de sociétés innovantes est deux fois moins forte qu'en Allemagne, situation d'autant plus regrettable que les entre-

prises fondées par des chercheurs, les entreprises innovatrices, sont plus créatrices d'emplois que la moyenne et qu'elles sont aussi plus durables.

Encore une fois, notre objectif est de favoriser toutes ces chaînes de l'innovation qui, à partir du savoir qui ne peut être produit que par les laboratoires, sont susceptibles de créer de nouvelles richesses, de permettre à la France de rivaliser sur la scène internationale, mais aussi, ne l'oublions pas, de répondre à la demande sociale, d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

A cet égard, que les choses soient claires. Je ne cesse de le dire à tous ceux que je rencontre dans la communauté scientifique, il n'est pas question d'opposer la recherche fondamentale à la recherche appliquée ou de privilégier l'une des deux. Un pays qui lâcherait d'un pouce sur la recherche fondamentale ne serait plus un grand pays scientifique : une nation puissante se doit d'avoir une recherche à un niveau d'excellence, qui couvre l'ensemble du spectre des disciplines, de la physique aux sciences humaines. C'est à cette condition, et sous l'impulsion du politique, que l'on peut mobiliser une force de recherche rapidement opérationnelle.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais rendre hommage à tous nos chercheurs qui, avec passion et persévérance, font avancer le progrès : qu'il s'agisse de l'identification par les équipes du CNRS, d'une enzyme physiologique qui ouvre une voie de recherche très prometteuse contre la maladie d'Alzheimer, ou de la découverte, par une équipe du CEA et de l'Institut Pasteur, d'un nouveau micro-organisme permettant la dénitrification biologique des effluents industriels, sur tous les fronts, dans toutes les disciplines, notre recherche publique rivalise d'intelligence et fait la réputation, la force et la richesse de la France.

Il y a deux semaines, la revue américaine *Science*, véritable référence de la production scientifique internationale, a publié une carte du génome positionnant près de 16 000 gènes sur les 80 000 que comporte le génome humain. Qui est le véritable découvreur de cette carte ? C'est une équipe française, emmenée par le professeur Jean Weissenbach, directeur de recherche au CNRS, et qui va être le responsable du centre de grand séquençage dont le Gouvernement vient d'annoncer la création et qui s'installera à Evry, à proximité d'équipes existantes.

C'est le signe que, dans les domaines les plus prometteurs, la recherche fondamentale française est au premier rang et que le Gouvernement entend bien soutenir les équipes qui en sont les symboles les plus actifs et les acteurs les plus déterminants.

C'est cette sorte de *continuum* entre la production de connaissances et l'innovation que nous devons partout renforcer en favorisant l'interdisciplinarité et le travail en réseau. L'Etat doit promouvoir une recherche que je qualifierai d'impliquée, et reconsidérer son rôle en développant des actions qui soient sans doute plus incitatives, plus fédératrices et davantage tournées vers l'entreprise.

Le BCRD, avec ses 52,3 milliards de francs, traduit pleinement cette orientation nouvelle. Ainsi que l'a dit M. le rapporteur spécial, il y a 2 milliards de francs de crédits de report, qui seront disponibles sur le budget de la recherche dès la fin de 1996 puisqu'ils sont inscrits dans le projet de collectif qui vient d'être adopté par le Gouvernement. C'est là, je crois, une meilleure garantie que les transferts en gestion qui sont intervenus les années passées.

Ce budget s'accompagne également d'une série de réformes destinées, d'une part, à rendre notre dispositif de recherche publique plus performant et, d'autre part, à encourager le développement d'une recherche privée encore trop timide.

Il s'agit d'abord de donner la priorité aux équipes de recherche et aux moyens des laboratoires. Les soutiens de programme progresseront, en moyenne, de 2,1 % par rapport à 1996 et de 3,1 % pour les seuls établissements publics à caractère scientifique et technique, les EPST. En contrepartie, des efforts seront demandés aux organismes de recherche pour mieux maîtriser leurs frais de structures et leurs dépenses administratives. De même, et en concertation avec nos partenaires européens, les grands équipements internationaux contribueront à cet effort sans pour autant que les projets majeurs, comme la construction du LHC, en soient affectés. A ce propos, je voudrais rassurer Claude Birraux. Nous souhaitons simplement, avec nos collègues européens, une participation plus forte, plus ambitieuse des Etats-Unis.

Les moyens des laboratoires universitaires, l'autre grand pilier de la recherche publique, progresseront de 3,2 % hors crédits d'équipement, et de 3,7 % au total.

Ces moyens permettront de poursuivre dans de bonnes conditions la politique contractuelle entre l'Etat et les universités mais aussi de favoriser les établissements qui s'engageront dans une politique volontariste et équilibrée de mobilité avec les organismes publics de recherche.

Par ailleurs, le recrutement dans les organismes publics de recherche est relancé.

M. Jean-Yves Le Déaut. Quoi ? Cette année ? Vous plaisantez !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Ceux qui craignaient une « année blanche » pour les recrutements savent aujourd'hui que cette crainte était vaine.

M. Jean Glavany et M. Didier Boulaud. Une année noire !

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est pire !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur Glavany, monsieur Le Déaut, le pourcentage de recrutements des chercheurs et des personnels techniques dans les EPST augmentera de 7,5 % par rapport au recrutement de 1996. La progression est de 2,5 % pour les chercheurs et de 12,2 % pour les personnels techniques.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il fait encore mieux que le ministre ! C'est David Copperfield !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur Le Déaut, lisez les chiffres : pour le seul CNRS, 285 chercheurs et 298 ITA seront recrutés en 1997, contre respectivement 261 et 231 en 1996.

Non seulement les suppressions d'emploi – il y en a quelques-unes, c'est vrai – sont compensées, mais le rajeunissement de l'ensemble de la communauté scientifique est en bonne voie.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je ne sais pas qui a écrit ça !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. A l'intention de ceux qui tiennent ces niveaux de recrutement pour insuffisants, je veux souligner que mieux vaut procéder à des recrutements correctement financés qu'afficher des intentions plus ambitieuses, mais irréalistes, compte tenu des crédits disponibles.

Dans le passif du BCRD, monsieur Le Déaut, le plus connu est le retard pris par les crédits de paiement sur les autorisations de programme. Ce retard s'est creusé

entre 1988 et 1993 – nous en reparlerons – et nous avons dû aussi rattraper plus de 600 millions – 600 millions ! – de dépenses de personnel qui n'avaient pas été financées par les gouvernements que vous souteniez, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Il y a quatre ans que vous êtes là !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. En réalité, ce nouveau flux de recrutements s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de ressources humaines de la recherche qui s'appuie sur plus de mobilité et de souplesse dans la gestion des carrières. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Oui : quatre ans que vous êtes là !

M. François Grosdidier. Mais vous vous aviez décuplé la dette ! Cela ne se récupère pas en quatre ans ! Il en faudra dix !

M. le président. Allons, mes chers collègues !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Je vois que cela vous intéresse, monsieur Glavany, et vous aussi, monsieur Le Déaut !

En ce qui concerne la mobilité, de nouvelles mesures ont été prises, qui devraient répondre au souhait exprimé par M. Foucher.

La mobilité avec l'université, d'abord. L'objectif est de doubler les flux « naturels » entre les universités et les organismes de recherche, dans les deux sens et de façon équilibrée, pour atteindre environ 150 mobilités dès 1997, dans un sens comme dans l'autre.

M. Jean-Pierre Foucher. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. La seule recherche qui marche, c'est celle d'un nouveau Premier ministre !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Cette mesure a été préparée dans le plus grand détail et en concertation avec la conférence des présidents d'université. Elle s'inscrit dans une relation contractuelle, au cas par cas, sur la base du volontariat. Les laboratoires universitaires seront incités financièrement à envoyer leurs maîtres de conférence ou leurs professeurs en délégation faire de la recherche pendant deux ans dans les organismes et à accepter de recevoir des chercheurs en détachement.

La mobilité avec l'entreprise, ensuite. Il s'agit d'attirer les chercheurs publics vers les entreprises en assouplissant les conditions de détachement et en portant leur plafond de rémunération à 150 % du salaire.

En outre, et pour accompagner ce mouvement, l'attribution aux entreprises des crédits incitateurs du FRT sera conditionnée à l'accueil de chercheurs. Voilà qui devrait plaire à M. Le Déaut !

Grâce à ces mesures, une cinquantaine de chercheurs pourraient rejoindre le monde de l'entreprise en 1997, en situation de détachement, c'est-à-dire que l'entreprise paiera le salaire. Jusqu'à présent, je vous le rappelle, les chercheurs publics en entreprise sont généralement en position de mise à disposition, c'est-à-dire que c'est l'organisme public qui continue à les payer. Nous voulons établir une relation plus équilibrée entre le monde de l'entreprise et le secteur public de la recherche et rétablir, en quelque sorte, les termes de l'échange.

M. Bernard Leroy. Très bien !

M. Raymond Lamontagne. Excellent !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Dernier élément, la mobilité entre les générations, entre les anciens et les nouveaux venus.

Des incitations au départ en retraite de chercheurs confirmés sont prévues : entre soixante et soixante-cinq ans, ils bénéficieront d'une prime dégressive avec l'âge. Cette mesure, qui nécessite une modification de décret, s'appliquera d'abord au CNRS, à l'INSERM et à l'INRA et devrait concerner environ 150 chercheurs en 1997. Elle ne s'accompagnera pas de suppressions d'emplois, contrairement à ce que cherche à démontrer je ne sais trop comment M. Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Encore moi ? (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. En effet, et bien évidemment, il sera pourvu à ces postes par le recrutement de jeunes chercheurs.

Dans le même esprit de solidarité entre générations, il sera mis fin par une mesure législative, qui est déjà votée par le Sénat, au maintien jusqu'à soixante-huit ans des chercheurs en surnombre. Près de cent chercheurs seront concernés en 1997. Il faut toutefois préciser que ceux qui le souhaitent pourront continuer leurs travaux dans le cadre existant de l'éméritat.

M. Jean-Yves Le Déaut. Encore plus fort que Bayrou !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. C'est un compliment !

Ce renouvellement des « forces vives » de notre communauté scientifique a été l'un des thèmes forts du comité interministériel de la recherche scientifique et technique, qui, je le répète, s'est tenu le 3 octobre dernier.

Mais ce ne fut pas le seul. Je l'ai dit, avec le temps, notre politique scientifique avait perdu de sa lisibilité et les chercheurs les premiers attendaient du Gouvernement qu'il fixe des caps de façon claire et argumentée. Il était important aussi de promouvoir, aux côtés des grands programmes de souveraineté – qui existent depuis longtemps et qui font encore la gloire de notre politique scientifique, comme le nucléaire, l'aéronautique et l'espace des programmes de compétitivité. Et la recherche scientifique est là précisément pour les soutenir, les alimenter et les renouveler dans la durée.

M. Jean-Yves Le Déaut. Avec moins de moyens ?

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Les sept priorités que nous avons retenues résultent du croisement de trois critères : la demande sociale telle qu'elle ressort des attentes du public, la nécessité de soutenir les secteurs à fort potentiel de croissance économique et la nécessité de privilégier les secteurs où l'excellence de notre recherche permet de valoriser un avantage comparatif.

C'est ainsi que nous mettrons l'accent sur les industries agroalimentaires, les transports terrestres et aéronautiques, les industries électroniques et des technologies de l'information, et la chimie de formulation, mais aussi sur trois priorités horizontales pour lesquelles la France doit impérativement consolider son potentiel scientifique et technologique :

Première priorité horizontale : la recherche médicale, qui a récemment fait l'objet d'une communication en conseil des ministres. Le Président de la République, je le redis à M. Foucher, a particulièrement insisté sur les maladies infectieuses, dont le sida, et nous avons confié à l'INSERM le soin d'élaborer un programme mobilisateur qui renforcera les liens entre les laboratoires de recherche et les centres d'investigation clinique ;

Deuxième priorité horizontale : la recherche sur les technologies de l'environnement ;

La troisième concerne les recherches technologiques de base dans le domaine des sciences de l'innovation des produits et des procédés, en particulier en ce qui concerne les procédés et les méthodes industriels.

J'espère que les organismes de recherche, mais aussi l'université s'intéresseront à ces priorités. Je ne leur demande pas de s'y plier. Notre idée n'est pas du tout d'avoir une politique dirigiste, car nous sommes particulièrement attachés à cette notion fondamentale dans la communauté scientifique qu'est la liberté du chercheur et celle des laboratoires, et nous entendons la respecter. L'Etat demandera simplement aux organismes de réserver, dès l'an prochain, 10 % de leurs crédits de fonctionnement, hors dépenses salariales, aux projets de recherche déclarés prioritaires par le Gouvernement.

Cette nouvelle politique, qui ne remet pas en cause les structures de notre dispositif de recherche mais inaugure une démarche nouvelle en fédérant les efforts autour de choix clairs et identifiés, provoquera, j'en suis convaincu, une forte adhésion de notre communauté scientifique.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est mal parti !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Pas du tout !

M. Le Déaut a tout à l'heure rendu hommage aux sept priorités qui ont été présentées par le Gouvernement au comité interministériel. Je ne dis pas que M. Le Déaut est l'éclairer de pointe de la communauté scientifique, mais c'est vrai qu'il en est un élément dont le jugement importe ! (*Sourires.*)

Parallèlement à ces priorités, c'est un effort inédit en faveur de l'innovation que mène le Gouvernement, car, encore une fois, le chercheur doit être replacé au centre du processus de création de nos richesses. Il en a la capacité. Nous devons lui en donner le goût, la fibre, et surtout les moyens financiers.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est là que le bât blesse !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. C'est ainsi que, pour drainer davantage l'épargne privée vers le financement de l'innovation, nous avons décidé la création d'une nouvelle catégorie de fonds de placement à risque, le fonds commun de placement innovation.

Avec ce système, nous espérons augmenter les fonds propres des entreprises innovantes de 500 millions de francs dès 1997 et aboutir probablement à la création de 3 000 emplois.

Il faut savoir que si nous voulons égaler la vigueur du capital-risque aux Etats-Unis, c'est 8 milliards de francs par an qu'il faudrait obtenir. Nous en sommes loin, c'est vrai, mais le cap est fixé.

Il faut également stimuler notre force d'innovation en intéressant financièrement l'inventeur. MM. les rapporteurs ont insisté sur le nouveau système d'intéressement des inventeurs, des chercheurs, qui a été mis en place après douze ans de valse-hésitation. Pour les détails, je renvoie au *Journal officiel* du 3 octobre.

Par ailleurs, nous avons souhaité favoriser l'apport de brevets dans les entreprises innovantes.

Le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, s'affirmera également comme l'outil privilégié du développement de ces chaînes d'innovations.

La capacité d'intervention du FRT sera supérieure, du fait des reports, je le dis à Claude Birraux, à celle de 1996. Les crédits de paiement sont maintenus, à structure constante : 706 millions contre 715 millions cette année.

Désormais, les crédits du FRT seront entièrement consacrés à des actions de recherche mixtes associant les entreprises et les organismes publics.

Un mot, enfin, pour vous dire que la formation des jeunes chercheurs tiendra pleinement compte de cette politique volontariste en faveur de l'innovation et du développement technologique.

D'une part, le recrutement par les entreprises de jeunes chercheurs poursuivant une thèse sera favorisé par l'augmentation du nombre des CIFRE – conventions industrielles de formation par la recherche – qui est passé à 700 de cette rentrée universitaire alors qu'il était de 600 en 1995-1996.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il y en avait 1 000 il y a cinq ans !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. D'autre part, et pour la première fois, une formation spécifique au monde de l'entreprise sera mise en place dans les écoles doctorales.

Enfin, le FRT permettra de financer une expérience que nous souhaitons développer dans plusieurs régions pour favoriser l'insertion en entreprise des docteurs. Il s'agira d'un cofinancement par l'Etat, les régions et les entreprises de bourses de séjour post-doctoraux de un à deux ans dans les entreprises françaises.

Je l'ai dit en préambule, ce budget qui, je le crois, est porteur d'une vision d'avenir forte et optimiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et qui a été pensé pour libérer la créativité de nos chercheurs et les impliquer davantage dans une société en pleine mutation, est aussi – MM. les rapporteurs l'ont tous souligné – un budget sincère.

Je n'épiloguerai pas sur le retard des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme.

M. Jean Glavany. La Cour des comptes a épinglé cette gestion !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Je me bornerai à rappeler qu'en mars 1993 nous en étions à un écart de 4,2 milliards de francs !

M. Jean-Yves Le Déaut. Que faites-vous du rapport de la Cour des comptes ?

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur Le Déaut, ne racontez pas d'histoire, le rapport de la Cour des comptes porte sur votre gestion, pas sur la nôtre !

M. Jean Glavany. Il porte sur la gestion depuis 1993 !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Les retards ont été accumulés depuis 1988. C'était facile de faire des calculs en autorisations de programme, alors que les crédits de paiement ne suivaient pas !

M. Didier Boulaud. Vous étiez secrétaire d'Etat au budget !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Aujourd'hui, nous réglons les chèques en bois que vous avez signés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous remettons sur les rails de la bonne gestion les grands organismes publics qui méritaient mieux que les approximations comptables en vigueur du temps où vous souteniez le gouvernement.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous faites le même numéro à chaque fois, monsieur d'Aubert !

M. Jean Glavany. C'est vous qui vous êtes fait épingler par la Cour des comptes !

M. Didier Boulaud. C'est vous qui étiez au budget !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Je voudrais terminer en rappelant que les engagements financiers de l'Etat dans les grands programmes stratégiques en cours, notamment dans le nucléaire et l'espace, sont respectés.

Enfin, comme vous le savez, de nouveaux programmes aéronautiques viennent prendre le relais des programmes en fin de réalisation. Le développement de l'hélicoptère EC 165, qui remplacera l'actuel Dauphin, sera lancé en 1997. Parallèlement les trois grands programmes décidés en 1996 seront poursuivis : le moteur CFMXX, l'avion de 100 places, l'A330-200.

M. Jean Glavany. Et la recherche de procureur en hélicoptère au-dessus de l'Everest ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les grandes orientations de ce budget civil de recherche et de développement. Dans un contexte plutôt difficile, je crois qu'il voit loin et permet d'envisager sereinement l'avenir de notre recherche. C'est essentiel, pour notre vitalité économique, pour l'image que la France veut préserver, mais aussi, j'en suis sûr, pour la cohésion sociale de notre pays.

Permettez-moi, à cet égard, de vous livrer le résultat d'un sondage que le secrétariat d'Etat à la recherche a commandé récemment. Selon cette étude, 70 % des Français expriment le souhait de voir les chercheurs jouer un rôle plus important au cours du siècle prochain, contre 46 % aux intellectuels et – j'ose à peine le dire – 24 % aux hommes politiques.

Ce plébiscite ne saurait laisser indifférent ni le Gouvernement ni la représentation nationale. Il justifie à lui seul l'effort que la nation consent pour offrir à nos chercheurs tous les moyens nécessaires à leurs travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Granpierre. Ce n'est pas ce qu'ils disent !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Elles seront appelées par périodes successives de quinze minutes.

Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre, je voudrais vous parler du moratoire. Quand, en 1993, le gouvernement de M. Balladur avait institué un moratoire sur les fermetures de classe, nous nous en étions tous réjouis. Cette mesure nous permettait, en effet, de souffler et de faire le point. Or je crains que le moratoire ne soit comme la morphine qui masque la douleur mais ne guérit pas. Tant qu'il est là, tout va bien mais si on y met un terme, on aura mal.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de mettre un terme au moratoire ? Que pensez-vous d'une utilisation à des fins curatives ? Pour ma part, je souhaiterais que le moratoire – et Dieu sait s'il a été utile – ne pénalise pas les maires qui font des efforts pour organiser des regroupements pédagogiques et leur territoire en fonction de la population. Je pense aussi aux communautés de communes qui essaient de prendre en charge la compé-

tence scolaire au niveau du primaire. Alors que certains maires s'efforcent de trouver un équilibre en milieu rural, d'autres, quelles que soient leurs opinions politiques, campent sur leur position et adoptent une attitude très négative pour l'évolution de l'éducation nationale, notamment en zone rurale.

Monsieur le ministre, le moratoire va-t-il durer ? Combien de temps ? Comment peut-on faire en sorte que le moratoire ne pénalise pas les élus qui font des efforts ?

M. Didier Boulaud. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je vous ai répondu par avance à la tribune. Je trouve le terme de « moratoire » inadapté. Cela étant, je n'ai pas l'intention de mettre un terme à cette politique. L'Etat se doit de maintenir dans les zones les plus défavorisées du pays des services publics qui les fassent vivre à commencer par le plus précieux d'entre eux : le service public de l'éducation. Il y va de l'intérêt tant des élèves que des communes. Le niveau en classe unique est d'ailleurs plutôt plus élevé que dans d'autres types de scolarisation. A mon avis, il faut poursuivre cet effort. Bien entendu, cela ne nous empêchera pas d'apporter notre soutien aux élus qui souhaitent mettre en place de nouvelles organisations scolaires.

Je veux à ce propos répondre à M. Urbaniak qui m'a interrogé sur la participation des élus à la définition de la carte scolaire. Vous avez rappelé, monsieur Urbaniak, que je m'étais engagé à mettre en place dix observatoires des flux afin de permettre aux élus de participer à cette définition. Je vous signale que nous en avons installé dix-huit.

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Monsieur le ministre, ma question porte sur la nécessité d'établir une correspondance équitable entre les besoins et les moyens des universités selon qu'elles sont monodisciplinaires ou pluridisciplinaires, et uniques ou non dans une région ou une ville moyenne, de manière à leur permettre de jouer un rôle moteur dans le développement du territoire.

Est-il juste et raisonnable de faire fonctionner toutes les universités, quelles que soient leurs spécificités, avec des critères uniformes et nationaux, définis par les fameuses normes San Remo ?

Les universités multidisciplinaires des régions et villes moyennes – je connais bien celle de Franche-Comté – dont les personnels enseignants et non enseignants se dévouent sans compter, ne sont-elles pas, en effet, défavorisées par rapport aux universités monodisciplinaires de certaines grandes villes ? Pour les premières, la variété des disciplines ne renchérit-elle pas les coûts, n'affaiblit-elle pas le taux réel d'encadrement ?

Comment comprendre qu'une université pluridisciplinaire, avec 1 000 étudiants en première année, mais répartis en sciences, droit, lettres, soit X fois les 500 heures nécessaires ne soit pas plus dotée qu'une université monodisciplinaire toujours avec 1 000 étudiants, mais avec une seule discipline nécessitant une seule fois 500 heures d'enseignement ? Qui plus est, les étudiants non sélectionnés ne coûtent-ils pas aussi chers que ceux qui le sont ?

Enfin, comment tenir le discours légitime de l'équilibre de l'aménagement du territoire, de la nécessité de donner, à chaque endroit de ce dernier, et à chaque citoyen, sa

chance d'épanouissement personnel, sans prendre en compte le coût spécial des délocalisations de premier cycle, que souvent ces universités multidisciplinaires supportent.

Le ministre, mais aussi le président du conseil général qui comprendra très bien mes observations, est-il prêt à enclencher les modifications de coefficients aptes à rétablir plus d'équité entre les universités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Rosselot, vous le savez bien car je m'en suis largement expliqué, l'équité de traitement entre universités est ma préoccupation principale, et pas seulement dans les mots. Les faits sont là : en une seule année, toutes les universités françaises se sont rapprochées des moyens en personnels et en crédits qui devaient leur revenir selon la norme de répartition des moyens.

C'est précisément ici que se situent les deux problèmes que vous soulevez. Premièrement, il existe une norme de répartition des moyens. Discutable dans bien des cas, elle l'était à coup sûr sur un point : les universités recevant des boursiers étaient pénalisées. C'était marcher sur la tête ! Plus vous aviez de boursiers, donc de situations difficiles à gérer, moins vous aviez d'argent. C'était inacceptable et j'ai mis un terme à cette situation. C'est la première décision que j'ai prise. Aujourd'hui, la norme est donc nettement moins injuste qu'elle ne l'était autrefois.

Deuxièmement, la conférence des présidents d'université nous a proposé des adaptations qui tiennent mieux compte des particularités locales. Je veux vous rappeler que la pluralité des disciplines, comme celle des sites, sont naturellement prises en compte dans les attributions de moyens. Cela me paraît normal. D'ailleurs, cette nouvelle norme a favorisé l'université de Besançon, chère à votre cœur, puisqu'elle a ainsi pu bénéficier de dix-neuf emplois, si ma mémoire est bonne.

Monsieur Rosselot, même si la norme est imparfaite, nous en avons besoin, au moins pour vérifier que tout le monde revient bien à l'équilibre. Si je change maintenant l'indicateur, plus personne ne saura où on en est. Or je trouve légitime d'assurer le retour de tous à une dotation normale avant de faire évoluer la norme. Chacun doit avoir reçu son dû avant que n'interviennent de nouveaux éléments d'appréciation.

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre, les suppressions d'emplois au ministère de l'éducation nationale ont suscité de grandes interrogations, relayées par certains syndicats qui font valoir que le moment n'est pas venu de réduire les moyens et les effectifs des professeurs des écoles alors même que l'enseignement primaire serait en crise.

Vous avez souligné qu'aucun poste devant élèves, c'est-à-dire d'enseignement, ne serait supprimé. Je souhaiterais connaître pour la France et pour Paris quelle est l'évolution des effectifs scolarisés entre 1970 et 1994 d'une part, en 1995 et en 1996 d'autre part, de la maternelle et dans le primaire ainsi que l'évolution des postes d'enseignants titulaires affectés à ces cycles tout comme ceux des non-titulaires, avec le nombre des titularisations correspondantes.

Au moment où vous souhaitez, monsieur le ministre, présenter avec sincérité votre budget, il est en effet essentiel que les familles sachent dans quelles conditions leurs

enfants travaillent réellement dans l'enseignement du premier degré et quels efforts ont été consentis pour en améliorer la qualité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame Aurillac, je veux d'abord souligner que jamais, pour autant que je m'en souviens et que s'en souviennent ceux qui ont eu cette charge, la rentrée scolaire n'aura eu à Paris la qualité « zéro défaut », dirait-on dans l'industrie, qu'elle a présentée cette année. Cette académie, qui a souvent rencontré des difficultés, n'en a connu aucune en septembre dernier parce que nous avons adopté une nouvelle organisation et je tiens à remercier tous ceux, élus et administratifs, qui se sont, à ma demande, engagés dans la voie de cette nouvelle organisation. Comme quoi, sans dépenser plus d'argent, on peut avoir un meilleur service, ce dont nous sommes vous et moi persuadés.

S'agissant de votre question, en 1974 – car, faute d'éléments, je ne peux remonter à 1970 –, nous avions *grosso modo* 6 670 000 élèves, et nous disposions de 278 000 postes. En 1996, nous avons 5 800 000 élèves, et 310 880 postes. Il est donc clair qu'on dénombre environ 800 000 élèves de moins et 32 000 postes de plus.

Pour ce qui concerne Paris, les effectifs sont passés de 151 478 élèves en 1979, à 137 500 en 1996, ce qui fait environ 15 000 élèves de moins. Quant au nombre de postes, il est passé de 7 200 à 7 555, ce qui représente 355 postes de plus.

Cela signifie, alors que tous ces postes sont désormais pourvus par des titulaires et qu'il n'y a donc presque plus de suppléants, que les taux d'encadrement sont passés de trente-huit à vingt-sept élèves en maternelle et de vingt-cinq à vingt-trois en primaire.

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre, la recherche publique française est coûteuse, son rendement scandaleusement insuffisant et la mobilité de ses chercheurs vers l'entreprise privée proche de zéro. Pour être clair, il n'y a pas de véritable transfert de connaissance entre le secteur public et le secteur privé. Quand les universités américaines couvrent 20 % de leur budget par les royalties issues de leurs brevets, le montant des redevances perçu par le CNRS n'atteint que 0,3 %. Et sur ses 17 000 chercheurs, une vingtaine seulement chaque année partent vers l'entreprise !

Un chercheur public est encore évalué sur sa capacité à publier dans les grandes revues scientifiques : son avancement, sa notoriété en dépendent. Ne faut-il pas, à l'inverse, faire de la possession de brevets un élément de jugement et de sanction de sa carrière ?

Le statut des chercheurs condamne ceux-ci à l'immobilité professionnelle : en cas de départ, l'évolution hiérarchique est freinée, la rémunération plafonnée, le retour aléatoire. Ne faut-il pas inventer un nouveau statut, à la fois incitatif et protecteur ? Et quelle est la meilleure incitation que la perspective d'une fortune rapide en cas de succès d'un produit ? Jusqu'à une date récente, et depuis la loi Foyer de 1974, les redevances issues des brevets étaient non seulement versées en toute illégalité mais strictement plafonnées ! Un décret vient de régler cette situation aberrante. Mais ne faut-il pas aller plus loin, par exemple, en autorisant les chercheurs à participer au capital des entreprises avec lesquelles ils collaborent ?

Ne pourrait-on pas également, sur le modèle du centre commun de recherche de la Commission européenne, limiter le nombre de chercheurs fonctionnaires et ouvrir les instituts publics à de jeunes titulaires de contrats publics ou privés de courte durée ? Dans le même esprit, ne serait-il pas opportun de ramener l'âge de la retraite au droit commun de la fonction publique ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, je partage votre souci de rapprocher le monde de l'entreprise de la recherche publique. Il faut toutefois se garder d'établir de fausses distinctions. La recherche fondamentale est indispensable dans le *continuum* qui mène à l'innovation. La notion de temps n'est pas la même que dans l'innovation. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre rapport sur les aides à l'industrie. Ce qui a été décidé au comité interministériel de la recherche scientifique et technique du 3 octobre dernier va tout à fait dans le sens que vous souhaitez.

Nous avons décidé, premièrement, d'intéresser les chercheurs publics aux fruits de leurs inventions afin de développer la prise de brevets et l'exploitation de ceux-ci par l'industrie. Il est prévu une réduction d'impôt de 25 % du montant des sommes investies.

Deuxièmement, nous avons mis en place un consortium recherche et innovation pour l'entreprise au sein duquel plusieurs organismes de recherche, le CNRS, le CEA, l'INRIA, le CEMAGREF, l'INRA, l'ONERA coordonneront leurs actions en direction des entreprises afin de faciliter l'accès de celles-ci aux technologies innovantes.

Troisièmement, nous avons inscrit dans la loi de finances, à l'article 70, la création des fonds communs de placement dans l'innovation pour faciliter le financement de la création et le développement d'entreprises innovantes. En effet, ces dernières s'appuient bien souvent sur l'exploitation de brevets ou sur une convention avec un laboratoire public.

Toutes ces mesures concrètes seront applicables dès le début de 1997.

Enfin nous avons également décidé d'améliorer le régime fiscal de l'apport de brevets aux entreprises innovantes pour permettre aux PME-PMI de participer davantage au processus d'innovation, notamment en impliquant des chercheurs publics.

Il reste certes beaucoup à faire et certaines de vos suggestions recourent des pistes que nous explorons déjà.

Il conviendrait, d'abord, de mieux prendre en compte, dans l'évaluation d'un chercheur au cours de sa carrière, des critères faisant intervenir son aptitude à la valorisation, comme le dépôt de brevet.

Il y a aussi la question de l'essaimage à laquelle j'attache une grande importance. Il s'agit de permettre aux chercheurs de participer personnellement, par apport en capital ou en industrie, en qualité d'associé, d'administrateur ou même de gérant, à la création de nouvelles entreprises dans le respect bien entendu – là réside la difficulté car il faut trouver une solution juridique – tant des dispositions générales du code pénal relatives à la prise d'intérêt que du statut de la fonction publique. Nous travaillons sur ce sujet avec la chancellerie car la communauté scientifique constitue un vivier de créateurs d'entreprise ou d'investisseurs dans des entreprises grâce aux brevets à l'élaboration desquels ils ont participé.

Nous devons enfin favoriser l'orientation du financement privé vers les écoles d'ingénieurs et leurs laboratoires. Je souhaite, avec M. le ministre de l'éducation nationale, inclure cette action dans le chantier plus vaste des fondations, peut-être dans le cadre des états généraux de l'université.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur plusieurs problèmes relatifs à l'enseignement à Wallis-et-Futuna qui n'ont pas encore reçu de solutions à ce jour.

En premier lieu, je voudrais savoir si le budget pour 1997 prévoit des crédits pour la mise en œuvre de l'alinéa 2 de l'article 23 de la convention de l'enseignement primaire. Il serait en effet regrettable de retrouver les nouveaux titulaires du CAP en l'an 2000 dans une situation similaire à celle de leurs collègues en 1994.

Deuxièmement, l'avenant relatif à la grille indiciaire des titulaires du CEAP sera-t-il signé avant le 1^{er} janvier 1997 ? Des crédits seront-ils prévus sur le présent budget pour sa mise en application ?

Troisièmement, j'aimerais savoir pourquoi vous avez supprimé les crédits destinés aux constructions nouvelles de l'enseignement primaire alors que vous étiez d'accord pour les maintenir en janvier 1994, et que les crédits prévus depuis 1995 dans la convention de développement du territoire sont destinés à la mise en conformité des locaux existants.

Quatrièmement, dans le cadre de la formation continue, n'est-il pas possible de mettre en place, à l'antenne de l'IUFM de Wallis-et-Futuna, un enseignement pour l'obtention de la licence des sciences de l'éducation en faveur des instituteurs du primaire, laquelle leur permettrait ensuite de postuler à la formation des professeurs d'école dispensée par les IUFM ?

Cinquièmement, vous est-il possible d'augmenter les crédits de fonctionnement des établissements de l'enseignement secondaire du territoire pour leur permettre de fonctionner correctement ? Je pense notamment au lycée depuis la mise en place des sections techniques.

Sixièmement, le seul lycée du territoire, prévu pour accueillir 600 élèves, est aujourd'hui saturé. Peut-on prévoir rapidement la construction d'un deuxième lycée polyvalent pour faire face aux besoins croissants du territoire en matière d'enseignement ?

Enfin, l'université du Pacifique peut-elle dispenser sur le territoire de Wallis-et-Futuna des enseignements ciblés pour répondre aux besoins du territoire, comme cela est le cas pour la formation continue des enseignants du primaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, nous avons signé, vous vous en souvenez, un accord important avec l'ensemble des autorités qui ont la responsabilité de l'enseignement à Wallis et Futuna, il y a quelques mois. Je suis en discussion avec les services du ministre du budget pour son application intégrale.

Certaines de ses dispositions ont déjà été respectées, mais d'autres demandent à être précisées sur le point de savoir si elles doivent être mises en œuvre immédiatement ou en fin de plan. Tel est notamment le cas de tout ce

qui touche aux contingents de promotion dans la sixième catégorie. Vous serez évidemment informé des décisions précises qui seront prises sur ce sujet.

Le projet d'avenant est prêt. Il pourra être présenté à la délégation wallisienne lorsqu'elle se rendra à Paris à la fin de ce mois. Une réponse d'ensemble pourrait être donnée sur ce projet d'avenant avant la fin de l'année 1996.

S'agissant des constructions du premier degré, les crédits ouverts s'élèvent à 8 650 000 millions de francs au titre de ce contrat de plan. Elles devraient permettre – me dit-on – de satisfaire les besoins. Si vous avez des informations complémentaires, je suis prêt à les soumettre à l'autorité qui dirige la mise au point de ce programme.

Par ailleurs une formation continue a été mise en place et elle sera poursuivie en 1997. On m'indique cependant qu'il paraît un peu tôt pour ouvrir une section de sciences de l'éducation, le recrutement possible étant encore fort étroit. Je suis néanmoins prêt à en discuter avec vous et à examiner vos arguments.

Pour le second degré, j'ai proposé une augmentation des crédits de fonctionnement attribués aux établissements du territoire. Les effectifs des établissements ne connaissant pas d'évolution significative, cette augmentation permettra donc de prolonger l'effort consenti les années précédentes. Nous avons reconduit l'ajustement conjoncturel de 1995, ce qui représente un très gros effort.

Au surplus ces établissements se verront attribuer, en plus des crédits de fonctionnement, des crédits supplémentaires au titre des dépenses pédagogiques.

En ce qui concerne le lycée polyvalent de Wallis, vous avez indiqué qu'il était au bout de ses possibilités de scolarisation. Or, selon les chiffres que m'ont communiqués les autorités compétentes, il ne reçoit que 501 élèves pour 600 places.

M. Kamilo Gata. C'est faux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, tels sont les chiffres qui m'ont été donnés, mais si vous avez des précisions complémentaires, je suis prêt à les examiner, parce qu'il arrive que l'administration ne fournisse pas les bons chiffres.

M. Kamilo Gata. Il y a 630 élèves !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après étude, la solution la plus raisonnable serait d'envisager l'extension du lycée existant afin qu'il puisse accueillir des élèves supplémentaires. Je ne sais pas si cette possibilité vous agréée et je suis prêt à examiner vos arguments.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre, la violence à l'école est le produit conjugué de la situation précarisée des familles, de la vie dans les cités et des moyens donnés à l'enseignement public.

Pour l'enseignement, il existe un lien entre encadrement insuffisant et passage de la violence verbale à la violence physique. Un grand nombre de facteurs interviennent.

Trop d'adolescents souffrent de malnutrition parce que les moyens manquent aux familles pour payer la demi-pension et ce phénomène a été accentué récemment par la baisse inadmissible de l'allocation de rentrée scolaire.

La faim est donc un facteur supplémentaire d'échec scolaire qui aggrave l'exclusion. Hélas, la réponse de votre ministère et, plus globalement, du Gouvernement, est une régulation budgétaire de 117 millions de francs appliquée à la ligne 43-71, qui a abaissé en deçà des chiffres annoncés et des moyens indispensables les crédits consacrés aux bourses et aux secours d'études.

M. Jean-Luc Prével. C'est une question toute en nuances !

M. Jean-Claude Bateux. Ainsi le fonds social collégien est inférieur de 20 millions de francs au montant que vous aviez vous-même estimé nécessaire avec votre majorité.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. N'importe quoi !

M. Jean-Claude Bateux. Sortant de ce budget, mais revenant à la nutrition des jeunes, permettez-moi d'évoquer une autre inquiétude à propos de la suppression programmée des aides à la distribution de produits laitiers en maternelle. La charge sera-t-elle intégralement reportée sur les communes qui pérenniseraient cette indispensable action alimentaire ?

Je reviens à mon sujet.

Monsieur le ministre, pour que l'excellent travail de nos enseignants produise un plein effet, le budget que nous arrêtons doit prévoir les moyens en personnels indispensables pour faire barrage aux phénomènes de violence et d'exclusion. En dehors des effets d'annonce comme le NCPE ou des journées d'action médiatisées, qu'en est-il des menaces pesant sur les RASED et, surtout, sur le maintien des emplois qui y sont consacrés ?

En ZEP, le NCPE exigeait – selon vos propres décisions – le passage à 25 élèves en moyenne par classe en maternelle. Il n'en est rien. Cela équivaut à un déficit cumulé de 1 600 emplois sur trois ans alors que vous supprimez des emplois d'instituteur sous prétexte de baisse d'effectifs.

M. François Grosdidier. Ils baissent vraiment !

M. Jean-Claude Bateux. Il n'en aurait fallu que 500 cette année pour respecter vos annonces. Or les crédits de ZEP diminuent de 16,8 millions de francs. Est-ce judicieux ?

J'ai entendu parler de crédits pour les bibliothèques. On s'en féliciterait, mais où sont les 410 postes de documentaliste figurant au NCPE depuis 1995 ? Pourtant ce sont encore des chiffres que vous aviez fixés !

Si nous regardons du côté des conseillers principaux d'éducation, 230 emplois manquent aussi sur les trois ans passés et les 100 postes apparemment annoncés cette année ne couvrent que 20 créations nettes d'emplois. De même, il manque 290 postes en personnels médicaux sur trois ans. Pis, cette année, 50 postes seulement seront créés sur les 240 prévus, si l'on en croit toujours, vos chiffres du NCPE. Comment aurons-nous en 1998 les 750 postes prévues pour les infirmières, véritables conseillères de santé auprès des jeunes et des personnels, sur lesquels vous vous êtes engagés au printemps de 1994 ? Il en manquera 450 pour un an.

Dans cette affaire, c'est la prévention qui est mise à mal. Au rythme actuel, il faudra attendre soixante-quinze ans pour répondre aux besoins. Est-ce cela le plan d'urgence contre la violence et l'exclusion qui, paradoxalement, se contentent du secours à 4 700 appelés ? (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton. Ce n'est pas une question !

M. Jean-Claude Bateux. C'est un paradoxe, car ces appelés disparaîtront avec la réforme du service militaire. On ne peut donc estimer que vous préparez ainsi l'avenir.

En corollaire, comment ne pas citer l'aménagement du temps de l'enfant piloté par les services de la jeunesse et des sports ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La question !

M. le président. Laissez s'exprimer notre collègue.

M. André Fanton. Une question, c'est deux minutes !

M. le président. Je suis bien conscient que notre collègue dépasse légèrement le temps qui lui est imparti, mais nous avons eu des questions-réponses fort brèves et il est le dernier intervenant du groupe socialiste. Je lui demande cependant de conclure.

M. Jean-Claude Bateux. Pensez-vous que les dépenses induites pourront peser longtemps sur les budgets communaux ? Dans ma ville cela représente 400 000 francs pour 6 000 habitants !

Monsieur le ministre – et là, je pose mes questions – (« Ah » ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...

M. François Grosdidier. Quand même !

M. Jean-Claude Bateux. ...Comment pouvez-vous, sur ces points, inverser l'orientation négative, cumulativement négative, de vos budgets ?

M. Jean-Luc Prével. Quand le temps de parole est dépassé, il n'y a pas de réponse !

M. Jean-Claude Bateux. Répondre à la violence à l'école en renforçant les personnels éducatifs, en rétablissant l'action sociale, serait respecter vos engagements proclamés et appuyés par votre majorité. C'est le minimum que nous pouvions espérer de ce budget, mais aussi le minimum que peuvent espérer les jeunes, dont vous vous félicitez d'avoir l'appui, pour que disparaisse la violence à l'école.

M. Jean-Luc Prével. Quelle caricature !

M. Jean-Marie André. Et la question ?

M. André Fanton. Pas de question, pas de réponse !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, comme vous l'avez compris – je l'ai même lu dans vos yeux (*Sourires*) – M. Bateux n'a pas posé une question, mais fait une intervention qui aurait eu davantage sa place dans la phase précédente de la discussion.

M. Jean-Luc Prével. Tout à fait !

M. François Grosdidier. Il n'a pas compris !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai d'ailleurs répondu à l'ensemble de ses interrogations dans mon intervention générale.

Cela dit, j'ai souri en écoutant M. Bateux évoquer le fonds social collégien. En effet, c'est nous qui l'avons créé.

M. Jean-Luc Prével. Ils n'y avaient pas pensé !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous l'avons créé avec l'objectif de parvenir à le doter de 150 millions de francs. Or nous en sommes à 180 millions et, pourtant, selon lui, c'est insuffisant et il faut aller plus loin ! Cela témoigne d'une telle mauvaise foi, du moins d'un tel parti pris politique et partisan que je ne vais pas répondre en détail.

Je sais seulement que le travail de la communauté scolaire se déroule actuellement dans une excellente ambiance. Chacun donne le sentiment de vouloir prendre sa part de l'effort commun. Nous devrions d'ailleurs adopter un comportement semblable dans cet hémicycle lorsqu'il s'agit de l'éducation nationale. En effet, aucun gouvernement quel qu'il soit ne pourra lui consacrer autant de crédits qu'il le faudrait. Quelle que soit la période en cause, il subsistera des difficultés.

Au lieu de pointer perpétuellement des doigts accusateurs les uns vers les autres, il serait plus conforme à notre vocation de responsables gouvernementaux et d'élus, plus dans notre nature de responsables de l'éducation civique de réfléchir ensemble à la manière de progresser. C'est en tout cas ce que je vous propose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons au groupe de l'UDF.

La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'un des grands enjeux de notre société est certainement l'avenir des énergies renouvelables. Leur développement aux Etats-Unis, dans des proportions considérables, notamment en Californie, n'a été rendu possible que grâce à un effort appuyé des laboratoires de recherche, qu'ils soient universitaires ou qu'ils dépendent du ministère de l'énergie, travaillant en étroite collaboration avec les industries privées.

Le problème des énergies renouvelables se pose plus particulièrement pour notre parc automobile et l'on doit s'interroger sur son évolution dans les prochaines décennies. A cet égard, je veux vous interroger sur les carburants alternatifs.

La semaine prochaine, nous allons examiner en seconde lecture le projet de loi sur la qualité de l'air, qui prévoit, notamment, la distribution obligatoire de carburants oxygénés à partir du 1^{er} janvier 2000. Pour que se mette en place une filière performante et compétitive des biocarburants, il est indispensable, comme aux Etats-Unis, qu'un effort de recherche soit entrepris dans deux directions : l'amélioration des procédés qui permettront de mieux utiliser la biomasse et l'amélioration technologique des fabrications.

Grâce aux efforts de recherche, les coûts de revient de production ont diminué de moitié en une dizaine d'années aux Etats-Unis. Dans la perspective de l'échéance du 1^{er} janvier 2000, ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il conviendrait de coordonner, de synthétiser toutes les connaissances scientifiques acquises à ce jour dans ce domaine et de développer un effort de recherche pour accompagner et favoriser les investissements de la filière des énergies renouvelables en général et de celle des carburants alternatifs en particulier ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, vous souhaitez une coordination renforcée des actions de recherche en faveur des carburants alternatifs, notamment des biocarburants.

Ainsi que vous le savez sans doute, un important effort de coordination des recherches existe déjà entre les organismes publics et l'industrie. Il a lieu au travers du programme lancé en 1994, à l'initiative conjointe des ministères chargés de la recherche, de l'industrie et de l'environnement. Il est organisé autour d'un accord cadre, qui lie trois types de partenaires : des établissements publics de recherche, comme l'ADEME, l'INRA, l'IFP et le CNRS, des industriels, c'est-à-dire Rhône-Poulenc, Limagrain et Total, des branches professionnelles : les céréaliers, les betteraviers et ceux qui s'occupent d'oléagineux.

La gestion de ce programme a été déléguée à l'ADEME et la présidence du GIS est assurée par un représentant du monde agricole, Philippe Mangin. L'intervention publique est actuellement de l'ordre de 30 millions de francs par an. En comptabilisant l'apport des industriels et leurs recherches propres, environ 70 millions, on parvient au total de 100 millions de francs.

Les recherches interdisciplinaires sont, comme vous le souhaitez, menées sur chaque filière, de la semence jusqu'à l'utilisation dans les moteurs, avec le but de rechercher toutes les économies possibles, car le coût de production reste le principal obstacle à l'utilisation des carburants alternatifs dans la vie économique : 3 francs par litre en prix de revient contre 1 franc par litre pour les carburants dits fossiles.

D'importants résultats ont déjà été obtenus, sur le colza par exemple. De nouvelles variétés hybrides ont permis d'améliorer de 20 % le rendement et d'obtenir une économie de 20 centimes par litre d'ester. Par ailleurs, les modifications des pratiques ont permis un gain de l'ordre de 25 à 35 centimes par litre.

Je rappelle que la capacité de production d'ester méthylique de colza, qui est utilisé en addition au gazole à hauteur de 5 % dans les mélanges, est déjà de 200 000 tonnes par an. Cette production pourrait doubler pour introduire 2 % d'ester dans les 24 millions de tonnes de gazole consommées chaque année en France.

Pour être complet, il faut signaler une autre filière industrielle, qui emploie de l'éthanol produit à partir des céréales et qui atteint une production de 80 000 tonnes utilisées dans un additif à l'essence sans plomb.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Préel.

M. Jean-Luc Préel. Monsieur le ministre, l'un des enjeux majeurs de notre société est l'adaptation de la formation. Vous y travaillez et je vous en félicite.

Peut-on trouver la bonne adéquation entre le désir du jeune et de sa famille, ses capacités et les besoins du pays, c'est-à-dire les débouchés ?

Longtemps, nous avons vu des jeunes, trop nombreux sans formation, au chômage. Aujourd'hui, nous constatons que des jeunes diplômés rencontrent des difficultés pour trouver un emploi et surtout, nous voyons de nombreux jeunes s'engouffrer à l'Université dans des formations sans débouchés, et, selon l'engouement du moment, s'orienter vers telle ou telle filière. L'Etat doit alors construire des mètres carrés et mettre à disposition des enseignants pour ces formations. Nous constatons ensuite les très nombreux échecs en fin de première année ou plus tard, et nous formons ainsi des aigris.

L'orientation, pour ne pas dire la sélection, est indispensable, prenant en compte les capacités du jeune, ses désirs certes, mais aussi les débouchés.

Il est un domaine où l'orientation devrait être particulièrement simple, c'est la filière STAPS. On connaît les débouchés. On peut évaluer les capacités du candidat. Ces dernières années, des tests d'orientation et de vérification des aptitudes physiques étaient organisés et permettaient de vérifier que les jeunes candidats possédaient les aptitudes nécessaires à cette formation particulière, c'est-à-dire savaient courir, sauter, nager, etc. Ces textes ont été supprimés depuis deux ans. Je considère qu'il s'agit d'une erreur. Qu'en pensez-vous ?

Que comptez-vous faire pour que l'orientation tienne compte d'une manière générale des capacités des jeunes pour éviter qu'une mauvaise orientation ne coûte trop cher au pays et surtout ne fasse de trop nombreux aigris ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Préel, vous me demandez si nous pouvons trouver une meilleure adaptation de la demande des jeunes à l'offre de formation et aux débouchés ultérieurs. Je crois que oui. La filière des STAPS est de ce point de vue particulièrement éclairante ; je parle devant certains experts, dont M. Paix.

Dans un premier temps, notre réaction a été la même que la vôtre : incompréhension devant le nombre des jeunes qui choisissent cette filière et même quelquefois agacement devant leur insistance.

Moi qui suis obligé de traiter la question depuis déjà un an, j'ai fini par adopter une attitude différente ; voici pourquoi.

D'abord, je me suis demandé si on pouvait décourager un grand nombre de jeunes de faire ce choix. J'ai essayé et j'ai donné des informations. Cependant, la demande a été aussi insistante qu'elle l'était auparavant. Je me suis demandé pourquoi. J'ai fini par faire le constat que vous ferez avec moi : dans notre société, il y a peu d'activités aussi mises en valeur que le sport ; il n'y a aucun spectacle de télévision qui fasse autant d'audience que les programmes sportifs ; il y a peu d'activités qui donnent droit à la Légion d'honneur à titre exceptionnel, ce qui a été le cas de tous les médaillés d'or des Jeux olympiques, et à l'Ordre du mérite pour les médaillés d'argent et de bronze.

Autrement dit, notre société communique à l'occasion des grands événements sportifs. Comment voulez-vous que les jeunes n'y soient pas sensibles ?

En outre, l'activité sportive et de loisir prend une place de plus en plus importante. Comment voulez-vous que les jeunes n'y soient pas sensibles ?

Nous, qui sommes « raisonnables », avançons l'argument « raisonnable » des débouchés. A quoi les jeunes répondent : « Est-ce que vous mettez en avant le même argument pour la sociologie et la psychologie ? »

M. André Fanton. Hélas non ! Il serait temps !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis donc obligé de reconnaître qu'il y a des justifications profondes pour les jeunes, y compris en situation de risque universitaire, à choisir cette orientation.

Nous avons deux choses à faire, monsieur Préel.

Comme je l'ai expliqué à la tribune, il s'agit d'abord de trouver une procédure nouvelle d'entrée à l'université. C'est ce que j'appelle le semestre initial dans lequel les

jeunes vont pouvoir vérifier que leur choix correspond bien à leur souhait initial. L'université va leur faire découvrir les rigueurs, les disciplines des méthodes de travail qu'elle impose et leur permettra de vérifier qu'ils satisfont au niveau des premiers examens.

Ensuite, ma conviction est que nous devons multiplier les débouchés dans cette filière.

La société demande un très grand nombre – on le constate pour les rythmes scolaires – d'éducateurs, d'animateurs associatifs, sportifs, dans les domaines des loisirs, du tourisme, etc. Les diplômés qui y conduisent n'existent pas encore. C'est pourquoi je trouve très intéressante la suggestion consistant à faire des disciplines sportives la plus urgente des voies technologiques que nous avons à construire en France. Si nous bâtissons une préparation universitaire qui soit axée non plus uniquement sur les débouchés de l'enseignement, mais sur bien d'autres demandes de la société, à mon avis, nous aurons répondu oui à votre question. On offre une chance au jeune, mais on ne lui ment pas. On lui donne les informations et les moyens de changer d'avis s'il s'est trompé, assez tôt pour que son année ne soit pas perdue. Enfin, on multiplie les débouchés pour que les formations universitaires ne soient pas stériles, ne soient pas des impasses.

C'est pourquoi, monsieur Prétel, je partage entièrement l'inspiration de la question que vous avez posée, même si tel ou tel jugement doit être changé dans l'intérêt des élèves et de la société dans laquelle nous vivons.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le ministre, j'ai de bonnes raisons de voter votre budget et aussi de rendre hommage à votre action tonique à la tête de l'éducation nationale.

Je ressens, toutefois, la nécessité de vous parler dans ce débat de ma propre perception de l'échec scolaire et de mes idées pour tenter d'y remédier.

D'abord, il y a ce constat affligeant que vous connaissez bien : à l'entrée en sixième, 9 % des élèves venant du primaire ne peuvent saisir l'information d'un écrit, 6 % cumulent ce handicap avec des difficultés voisines en calcul, 14 % ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et 23 % en calcul.

La sélection pour le service national confirme que 1 % des jeunes ne sait pas écrire, que 7 % ont de fortes difficultés de lecture, que 12 % ne peuvent lire que très lentement et que 21 % ne comprennent pas le sens d'un texte simple de soixante-dix mots.

En Alsace, 7,4 % des élèves qui sortaient du primaire en 1994 ne savaient pas lire, 8,4 % en 1995. J'estime cette situation catastrophique et inadmissible. Elle est si grave que les chambres de commerce alsaciennes organisent actuellement des journées de rencontre sur le thème de l'illettrisme, phénomène qui, par exemple, gêne les certifications modernes de performance industrielle.

Il me semble d'abord impératif de mener un combat pour que personne ne sorte du système éducatif sans avoir acquis un bagage minimum : lire, calculer, connaître les codes et les valeurs de civilité et de citoyenneté.

L'école doit avoir une véritable obligation de résultat, mais – je le reconnais – ce n'est pas simple.

En attendant, c'est au collège qu'aboutissent de façon automatique les élèves sortant du primaire, qu'il s'agisse des bons élèves ou de ceux – 20 % environ – qui sont en

situation d'échec. Je ne trouve pas cela normal. Quand on ne sait ni lire ni écrire, on n'a rien à faire dans un collège. Je le dis avec la brutalité du simple et modeste bon sens qui m'anime. Ces élèves inadaptés troublent ou retardent la progression pédagogique. Leur inactivité, liée à l'obligation d'aller en classe jusqu'à seize ans, en fait souvent des éléments perturbateurs, parfois dangereux à bien des égards d'ailleurs, pour les autres élèves et pour les enseignants. Ils jettent souvent le discrédit sur le secondaire, soupçonné d'être responsable de leur échec.

Il faut, monsieur le ministre, arrêter ce massacre et donner au primaire, ou bien à un système intermédiaire à créer, les moyens de garder ceux qui n'ont pas acquis une base minimale de connaissances dans des classes de redoublement et y ouvrir, pour ceux qui sont en situation d'échec récurrent, un cycle d'initiation en petits groupes, par exemple, à la lecture bien sûr, mais aussi à la vie pratique comprenant les règles de la vie en société.

Ne pensez-vous pas qu'une telle politique doit être rapidement mise en œuvre ? Ce serait peut-être même le moyen d'offrir à nouveau un avenir professionnel à des milliers de maîtres auxiliaires actuellement sans travail.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Weber, nous avons souvent discuté de ce sujet ensemble. Je comprends votre émotion devant l'échec scolaire et le sentiment que l'on a quelquefois, lorsqu'on aime l'éducation nationale, qu'elle pourrait aller plus loin et plus vite.

Je suis pourtant convaincu que la relégation et l'exclusion ne sont pas les voies que nous devons choisir. Bien entendu, je sais que la réponse pédagogique qu'on doit apporter aux élèves en situation d'échec grave n'est pas la même que celle que l'on doit apporter aux élèves en situation de réussite. C'est pourquoi nous avons changé l'organisation des collèges, pour que la classe de sixième permette la remise à niveau. Je sais aussi qu'en cas d'échec en sixième il faudra proposer d'autres solutions de retour à la scolarité par une autre voie. C'est ce que j'ai appelé le « collègue hors les murs » dont j'ai bien l'intention de mettre en place les premières expériences cette année avec des équipes pédagogiques homogènes et décidées à trouver des voies nouvelles que, pour l'instant, nous n'avons pas.

Voilà comment nous pourrions réussir à marier ce que je crois être indispensable, la conception d'une école obligatoire pour tous dans laquelle tout le monde trouve sa place, la générosité qui sous-tend cet idéal et le réalisme qui permet de proposer à chacun la réponse pédagogique qui lui conviendra.

M. le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, lors des assises de l'égalité et du développement des départements d'outre-mer, le 9 février dernier à Paris, les délégations unanimes des élus et des organisations socioprofessionnelles ont clairement affirmé trois priorités essentielles pour le développement : l'emploi, le logement et l'éducation.

Le Gouvernement a marqué son accord sur ces priorités qui appellent évidemment des efforts budgétaires significatifs.

Les événements tragiques qui se déroulent actuellement à Cayenne ont montré précisément que le manque de postes dans l'enseignement pouvait conduire à de telles

explosions. C'est parce que les collégiens et lycéens guyanais vivent quotidiennement les conséquences de ce manque de postes et que les réponses apportées par le Gouvernement sont loin de correspondre aux besoins qu'ils ont éprouvé la nécessité de descendre dans la rue pour faire prendre en compte leurs justes revendications.

Vous connaissez, monsieur le ministre, la situation prévalant dans l'académie de la Réunion et le décalage persistant entre les besoins qui augmentent chaque année du fait de la progression démographique, et les créations de postes. Les chiffres qui ont été cités pour Paris nous montrent combien la situation est différente à la Réunion et dans la capitale.

Le nombre de créations de postes nécessaires pour rattraper les retards a été évalué entre 2 500 et 3 000 sur cinq ans dans le primaire et le secondaire, soit entre 500 et 600 postes par an. Dans l'enseignement supérieur, la situation est encore plus préoccupante. Les effectifs vont augmenter de 50 % en cinq ans et ils vont doubler d'ici à 2010. Il faudrait au minimum durant les cinq prochaines années créer chaque année 20 postes de IATOS et 20 postes d'enseignant pour l'université de la Réunion par an. Quelles dispositions prendriez-vous en France si la population étudiante devait doubler en quinze ans ?

Or, je constate, monsieur le ministre, que vous envisagez pour 1997 de créer pour la Réunion seulement 31 postes supplémentaires dans le scolaire – 14 929 postes en 1996 et 14 960 en 1997 – et 24 postes dans l'enseignement supérieur. Concrètement, cela signifie que les retards vont encore augmenter et qu'ils risquent à terme de compromettre définitivement tout plan de rattrapage.

Nous ne vous demandons pas tout, tout de suite, monsieur le ministre, mais nous vous demandons de commencer tout de suite, sinon la situation explosive qui prévaut actuellement risque de dégénérer. Les événements de Cayenne sont là pour nous le rappeler.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à répondre à la demande unanime des organisations représentatives du monde scolaire qui veulent la mise en œuvre d'un plan de rattrapage, avec une programmation budgétaire des postes à créer, sur la base des besoins qui ont été identifiés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Hoarau, commencer tout de suite ? C'est ce que nous avons fait. A la dernière rentrée, 350 postes ont été mis en place à la Réunion et le projet de budget prévoit encore plusieurs dizaines de postes supplémentaires. Nous sommes ainsi en situation de rattraper les retards.

Le taux de scolarisation était, en 1981, de 69 % à trois ans ; à cette rentrée, il est de 99,4 %. On a rattrapé le taux de scolarisation de la métropole et c'est absolument légitime. Il est prévu, à la rentrée de 1996-1997, une augmentation de seulement 737 élèves et 70 emplois d'enseignant du premier degré ont été créés sur les 350 postes que j'annonçais, ce qui représente tout de même un emploi pour dix élèves et qui permet d'améliorer le taux d'encadrement.

Monsieur Hoarau, si des éléments échappent à ces données chiffrées, je suis tout prêt à les examiner avec vous pour que l'effort considérable déjà entamé, qui a permis la création à la Réunion de 2 500 emplois sur la période considérée, puisse être continué afin de continuer à répondre, selon votre souhait, aux besoins de votre île.

M. Claude Hoarau. Nous n'avons pas les mêmes chiffres, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le ministre, il est un domaine de l'éducation nationale rarement abordé et qui pourtant, dans cette période de crise, est à mon sens primordial, je veux parler de la médecine scolaire.

Elle ne se résume plus à un bilan de santé vite effectué. Elle est devenue une partie intégrante du suivi scolaire de l'élève.

L'école est le lieu où bien des problèmes peuvent être décelés et la médecine scolaire permet de reconnaître et de prévenir les accidents de la vie.

Elle peut dévoiler les problèmes psychologiques que rencontrent les adolescents, les maltraitances, voire les abus sexuels dont ils peuvent être victimes. Elle joue aussi un rôle dans la prévention de la toxicomanie, des suicides et dans la prise en charge des élèves toxicomanes.

De plus, nombreux sont les enfants de milieux défavorisés pour qui le médecin scolaire est le seul lien avec le monde médical qu'ils peuvent connaître.

Pour lutter contre la grande pauvreté, la médecine scolaire pourrait être au premier plan. Elle est un moyen de réduire la fracture sociale : l'égalité des chances face aux études passe aussi par l'égalité face à la prise en charge de la santé.

Pour remplir ses missions, le médecin scolaire a besoin de temps et de moyens. Ne devons-nous pas bâtir un service de santé scolaire à la hauteur des besoins ?

Monsieur le ministre, je ne méconnais pas les problèmes budgétaires qui se posent et je me félicite pour ma part de voir que le budget de l'éducation nationale reste le budget prioritaire du Gouvernement. Ne pensez-vous pas qu'un meilleur encadrement médical serait nécessaire dans nos établissements scolaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Baومت, d'abord, je partage votre opinion sur l'importance du rôle que la médecine scolaire devrait jouer dans la prévention.

Je regrette, comme vous, que le nombre de médecins disponibles soit trop réduit pour faire face à l'ensemble des besoins.

Vous avez raison, il faut du temps, de l'attention. Tout cela devrait impliquer un nombre de médecins plus important.

Nous connaissons, vous et moi, les difficultés budgétaires qui ne s'arrêteront pas cette année ; elles continueront, vous le savez.

Quelques pistes ont été ouvertes ici ou là. L'une d'entre elles serait de permettre à certains médecins désireux de quitter la médecine de ville de se reconverter dans la médecine scolaire.

Une autre piste a été évoquée ce matin par le professeur Etienne. J'y crois beaucoup et j'ai déjà commencé à en discuter avec le ministre de la santé, Jacques Barrot. Je suis certain que nous pourrions organiser les études médicales de façon à permettre aux étudiants de médecine, ou en tout cas à certains d'entre eux, de suivre les stages de formation qui leur sont imposés au cours de leurs études auprès des médecins scolaires et donc auprès des enfants, des adolescents ou de leurs camarades étudiants.

Cette idée me semble à la fois généreuse et utile à la formation médicale. Sans coûter trop à la collectivité, elle améliorerait véritablement le service de prévention auquel nous croyons l'un et l'autre.

Malgré les difficultés budgétaires, je vois dans cette organisation nouvelle le moyen de répondre à votre préoccupation et à la mienne.

M. le président. Nous revenons au groupe du RPR. La parole est à M. René Chabot.

M. René Chabot. Monsieur le ministre, en tant qu'ancien directeur d'école primaire, je peux apprécier la réforme de l'éducation nationale que vous avez entreprise en profondeur en commençant, fait unique mais indispensable à mes yeux, par l'école maternelle.

L'école primaire conditionne l'avenir de la jeunesse. A partir de là, on a exagérément gonflé les programmes au fil des temps, des besoins et des aspirations, sans se préoccuper de matières qui n'ont plus été abordées que superficiellement, ni de la polyvalence des instituteurs, qui n'est pas infinie. Combien connaissaient les mathématiques modernes, l'informatique ou l'anglais ?

Vous voulez redéfinir et donner la priorité aux missions essentielles de l'école à tous les niveaux, primaire, secondaire et universitaire. Je ne peux que vous soutenir.

J'ai bien noté dans votre intervention qu'à l'école primaire plus particulièrement, on ne touchera pas les moyens devant les classes, que les recrutements d'enseignants seront supérieurs au nombre de départs à la retraite, le nombre de classes ouvertes supérieur à celui de l'année dernière et que, en conséquence, l'encadrement scolaire continuera à augmenter.

Un seul point noir, une seule zone d'ombre, l'application de la carte scolaire en zone rurale. Certes, la rentrée scolaire s'est faite cette année dans les meilleures conditions. Mais, vous n'avez pas entendu les gémissements de ceux que l'on étouffe depuis des années – certains ont même abandonné toute résistance – et auxquels on a demandé de rendre quatorze postes d'une école primaire qui constitue le fleuron de leur commune.

J'avais appelé votre attention l'an passé dans une question orale sans débat. Vous m'aviez demandé d'assumer la conséquence d'un budget que j'avais voté, ce qui m'avait surpris. Aussi, vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'au moment de voter ce budget-ci, point de départ de l'étude de la carte scolaire, je souhaite connaître combien il entraînera de suppressions de postes dans le département de l'Indre.

Au sujet du moratoire, je rejoins tout à fait Jérôme Bignon : aucun maire ne veut ni ne peut ordonner la fermeture d'une école, même lorsque les effectifs atteignent un seuil ridiculement bas.

S'il n'est nullement question de remettre en cause le moratoire, il serait possible de l'aménager. M. le Premier ministre pourrait en prendre la décision en précisant qu'en dessous de neuf élèves, aucune pédagogie valable n'est possible et que le nouveau contrat pour l'école est difficilement applicable. En conséquence, dans ce cas et seulement dans ce cas, ce serait à M. l'inspecteur d'académie, après concertation avec les maires et les représentants de parents, qu'incomberait la décision de fermeture.

Cette solution de bon sens garantirait les susceptibilités de chacun et vous permettrait de défendre une décision prise, comme l'ensemble de votre réforme, pour le bien de l'enfant – car celui-ci n'a pas toujours été au centre des préoccupations de ceux qui sont à l'origine des nombreuses réformes engagées jusqu'à ce jour.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Chabot, je vous remercie de vos considérations amicales et du soutien que vous apportez à la réforme que nous engageons ; vous en avez parfaitement traduit l'inspiration.

Cela dit, je ne voudrais pas être plus royaliste que le roi, mais demander à l'Etat de fermer des écoles rurales parce que les élus ruraux ne pourraient pas endosser la paternité de cette décision est à mes yeux un peu gênant.

Vous partez du postulat suivant lequel il n'y a plus de pédagogie possible au-dessous de neuf élèves. Je ne suis pas de votre avis. Au contraire, l'école à classe unique – je le rappelais à la tribune – vient de montrer sa valeur pédagogique, laquelle est même très supérieure à celle d'autres types de scolarisation.

M. René Chabot. Je suis d'accord !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Chabot, je ne suis pas opposé à ce que des élus ruraux demandent à l'inspecteur d'académie de leur suggérer une autre organisation de la carte scolaire.

Je comprends parfaitement vos préoccupations. Vous représentez un département où la démographie est en baisse. C'est parce que la démographie est en baisse qu'il y a des suppressions de postes et non pas parce qu'il y a des suppressions de postes à l'échelon national. C'est aussi parce que d'autres départements connaissent, eux, une croissance démographique et que nous devons l'accompagner en transférant des emplois d'un point à l'autre de notre territoire.

Par ailleurs, le département de l'Indre se trouve en situation très favorable. Dans sa catégorie, c'est l'un des deux départements les plus avantagés de France, avec un taux d'encadrement très confortable.

Je souhaite que l'on prenne en compte votre préoccupation et que l'inspecteur d'académie vous aide, si vous le souhaitez. Mais pardonnez-moi encore une fois de vous le dire – je peux le faire d'autant plus facilement que nous avons une communauté d'inspiration que j'ai été heureux de vous entendre souligner – il est un peu embêtant de demander à l'Etat de faire ce que les élus n'oseraient pas faire. Normalement, être élu, c'est prendre ses responsabilités. Mais, si l'Etat peut vous y aider, je suis naturellement prêt à donner les instructions correspondantes.

M. le président. La parole est à Jean-Jacques Delvaux.

M. Jean-Jacques Delvaux. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'université du littoral du Pas-de-Calais. Cette université nouvelle est organisée en réseaux de sites multiples dont celui de Saint-Omer qui dispose, depuis 1994, d'un département d'IUT de maintenance industrielle.

Je souhaite appeler tout particulièrement votre attention sur le projet de création d'un second département d'IUT de gestion administrative et commerciale sur le site de Saint-Omer. L'installation de ce nouveau département, évaluée à 16 millions de francs, figure au nombre des opérations inscrites dans le contrat de plan Etat-région.

Ce projet recueille une très large adhésion, tant des milieux professionnels et industriels de la région audomaroise que des élus locaux.

En formant des collaborateurs de gestion polyvalents capables à terme de seconder des chefs de PME dans la tranche de vingt à cent salariés, cette formation répon-

draît à une demande locale très forte. Les PME-PMI occupent en effet une place privilégiée dans le bassin d'emplois de Saint-Omer, comme d'ailleurs sur l'ensemble du littoral Nord - Pas-de-Calais. Chacun s'accorde à considérer que le réseau de PME-PMI constitue un important réservoir de développement en termes technologiques et en termes d'emplois. Encore faut-il que ces entreprises puissent bénéficier de personnels adaptés et polyvalents, notamment pour la gestion administrative, comptable et commerciale. Dans cette optique, la création de ce département favoriserait et conforterait assurément la croissance de ces entreprises, qui représentent près de 10 000 emplois dans le bassin de Saint-Omer.

J'insiste par ailleurs, monsieur le ministre, sur le caractère innovant de ce projet, dans la mesure où aucune filière de ce type n'existe à l'heure actuelle au nord de la région parisienne.

Enfin, les locaux actuels du pôle de Saint-Omer sont d'ores et déjà susceptibles, moyennant quelques aménagements, d'abriter ce nouveau département dès la rentrée universitaire de 1997, dans l'attente d'un agrandissement ultérieur.

Je sais, monsieur le ministre, que ce dossier vous a été transmis par les responsables de l'université du littoral. Aussi, je souhaiterais connaître aujourd'hui les suites que vous entendez lui donner.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Delvaux, d'abord merci d'avoir noté l'effort qui a été consenti en faveur de l'université du littoral, en termes d'emplois comme en termes de crédits. En effet, cet effort très important permettra à l'université de trouver un équilibre, un rayonnement nouveau, et j'en suis très heureux.

Vous me proposez ensuite l'installation d'un second département de gestion administrative et commerciale au sein de l'IUT de Saint-Omer. J'ai étudié le dossier. Le projet me paraît très intéressant et son inspiration fondée.

24 millions de francs peuvent être prévus au contrat de plan Etat-région pour l'ensemble du site dont un peu plus de 15 millions pour le département d'UIT. Les locaux existent, le besoin existe. L'ouverture de ce nouveau département à la rentrée de 1997 me semble donc possible, et c'est positivement que je réponds à votre interrogation.

M. Jean-Jacques Delvaux. Merci monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le ministre, ma question concerne les bourses de l'enseignement supérieur.

Nous sommes fréquemment saisis de requêtes formulées par des étudiants ou des parents d'étudiants qui se trouvent devant la situation suivante.

Ces étudiants travaillent pendant les vacances et reçoivent une rémunération, souvent modeste. Une fois cette rémunération ajoutée aux ressources des parents, les plafonds de ressources sont dépassés et la bourse est refusée.

J'y vois une injustice à l'égard des parents et une erreur à l'égard des étudiants. Ces derniers, qui se sont donnés la peine de travailler pendant les vacances pour aider leur famille, se voient en quelque sorte pénalisés. Les quelques milliers de francs qu'ils ont gagnés pendant les vacances leur font perdre le bénéfice d'une bourse.

Malgré toutes les démarches que l'on peut faire, on se heurte toujours au même raisonnement, basé sur la prise en compte du revenu brut imposable, comme si on ne pouvait pas distinguer entre ses éléments.

En conséquence, les étudiants en question se gardent bien de travailler pendant les vacances suivantes afin de ne pas perdre le bénéfice d'une bourse.

Monsieur le ministre, la solution me paraît simple. Puissiez-vous la prendre !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous avez raison, monsieur Fanton, il y a là une de ces nombreuses absurdités que des règlements administratifs ont créées. Une telle absurdité est nuisible à la justice, à l'émergence chez les jeunes et les étudiants d'un certain esprit d'engagement dans la vie active et à leur désir de se prendre en main.

Comme je l'ai longuement expliqué à la tribune, nous définirons cette année, dans le cadre de la très importante réforme universitaire, les nouvelles conditions d'attribution de l'aide sociale aux étudiants. Je vous promets donc, monsieur Fanton, de prendre en compte la remarque judicieuse que vous venez de faire.

M. André Fanton. Merci !

M. le président. Nous revenons au groupe de l'UDF. La parole est à M. Jean-Luc Préel.

M. Jean-Luc Préel. Mon collègue, M. Pierre Lequiller, s'associe à cette question qui concerne la violence à l'école et le rôle de la télévision.

Même si elle ne touche que quelques établissements scolaires, parfois réputés difficiles, l'immixtion de la violence à l'école est grave. Au-delà, elle est symptomatique de la crise que traverse la société française dans son entier et, notamment, la cellule familiale.

On ne dira jamais assez les conséquences du chômage sur des enfants qui n'ont jamais vu leurs parents travailler. De même, on n'insistera jamais assez sur les effets néfastes d'une télévision omniprésente dans les foyers et qui consacre la violence comme un nouvel héroïsme. C'est tout un système de valeurs, surtout le bien et le mal, qui en est bouleversé.

Au mois de mars dernier, monsieur le ministre, vous avez annoncé dix-neuf mesures d'ordres divers pour prévenir et limiter ces accès de violence.

Cependant, eu égard au caractère transversal de ce phénomène, qui déborde largement les limites de l'école, envisagez-vous de prendre des mesures interministérielles concrètes associant l'ensemble des ministères concernés : jeunesse et sports, intérieur, affaires sociales, justice, ville et même culture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Préel, je ne peux que partager votre inquiétude face au phénomène de la violence, qui m'a conduit à réagir au mois de mars dernier. Plus récemment, j'ai pris l'initiative d'arrêter les cours dans tous les établissements de France pour que parents, élèves et enseignants puissent y réfléchir ensemble. Ce fut un moment très important, auquel tous ont participé.

A cette occasion, j'ai naturellement manifesté qu'on ne pouvait pas considérer comme sans influence le climat de violence dans lequel baignait une partie des programmes des chaînes de télévision que nos enfants regardent.

Certes, l'actualité est violente. Certes, le monde est violent. Mais est-il besoin d'y ajouter une violence gratuite ? La plupart des enfants ont des repères, un système de valeurs, la capacité à distinguer le vrai du faux. Mais c'est moins vrai des plus fragiles.

Je suis frappé de constater que les accidents et les drames que nous avons vécus dans les établissements scolaires sont dus au fait que certains enfants se promènent avec des armes parce qu'à la télévision tout le monde se promène avec des armes ! Si l'on est de bonne foi, on ne peut pas nier l'influence que ce genre de comportement peut avoir sur les plus déstabilisés ou les plus fragiles parmi les enfants.

M. Paul Chollet. C'est évident !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est d'autant plus grave que cette fragilité risque de briser une vie, voire deux vies. Car la victime comme celui qui s'est rendu coupable du geste de violence, accidentel ou non, sont également perturbés quand ce n'est pas, hélas, frappés à mort.

Voilà donc pourquoi je vous donne raison.

J'avais écrit au Conseil supérieur de l'audiovisuel, comme le Premier ministre l'avait fait, pour que l'on traite ce problème. Vous savez qu'une signalétique vient d'être mise en place. Je fonde plus d'espoirs encore dans la détermination des responsables de programmes, qui pourraient décider collectivement d'afficher moins de violence à la télévision et de choisir des programmes qui ne risquent pas de perturber ou de déstabiliser les enfants. Je suis persuadé que cette autodiscipline constituera la nouvelle étape dans laquelle nous allons entrer.

Votre question, monsieur Prél, aura permis de contribuer à cette prise de conscience. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. J'aborderai ici un problème pratique récurrent, qui s'est trouvé attisé par des circulaires imprudentes ayant provoqué une querelle entre la ville de Montpellier et le département de l'Hérault. Il concerne la mise à disposition des collèges et des lycées des installations sportives et oppose actuellement des villes aux conseils généraux et régionaux.

La circulaire du 9 mars 1992 prévoit fort justement que l'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement à part entière. Elle affirme que les éventuels droits d'utilisation de ces équipements doivent respecter le principe de l'égalité de traitement entre les usagers et rester proportionnés à leur coût de fonctionnement. En janvier 1994, le Conseil d'Etat a encore « enfoncé le clou », si j'ose dire.

Les collectivités propriétaires sont ainsi de plus en plus nombreuses à exiger des départements et des régions la prise en charge des dépenses réelles liées à l'utilisation des gymnases et des terrains sportifs.

Leurs tarifs sont sans commune mesure avec la compensation versée par l'Etat aux conseils généraux et régionaux par le biais de la DGD. A titre d'exemple, en 1996, le département du Haut-Rhin percevra, en tout et pour tout, une DGD de 223 000 francs, alors qu'il se voit réclamer de la seule ville de Mulhouse une somme de 3,5 millions de francs au titre de la location des équipements.

On peut en déduire, par extrapolation, que, pour les 34 000 élèves concernés, il s'agirait d'une charge nouvelle de 21 millions de francs, et ce sans que soit apportée la moindre amélioration pour les élèves et les enseignants, sans que leur soit donné un seul mètre carré de plus.

En outre, des parents d'élèves, des professeurs de sport et des principaux de collège demandent à présent, se référant à la circulaire de 1992, la prise en charge de frais de piscine.

Cette affaire pose un problème sérieux et agaçant aux départements et aux régions.

A plusieurs reprises, j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur ce point, ainsi que celle du président de la Commission consultative d'évaluation des charges.

Monsieur le ministre, vous ne pouvez laisser plus longtemps sans réponse les assemblées départementales et régionales et leurs exécutifs.

Proposez, par exemple, un moratoire, le temps qui vous sera nécessaire pour réévaluer le montant des charges transférées, et donc de la DGD correspondante que vous verserez aux départements et aux régions, ce qui nous permettra d'honorer les circulaires de votre ministère et des préfets sans pour autant aggraver encore notre fiscalité locale.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si j'osais, je vous dirais que le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques se joint volontiers à la question du président du conseil général du Haut-Rhin. *(Sourires.)*

M. Jean-Jacques Weber. Merci !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La question que vous évoquez est en suspens depuis longtemps. Il semble heureusement que la situation ne s'aggrave pas.

Cela étant, il faut effectivement trouver une réponse. Je me propose de prendre contact avec l'Association des présidents de conseils généraux et avec l'Association nationale des élus régionaux,...

M. Jean-Claude Paix. Et les maires ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et avec, bien sûr, l'Association des maires de France, pour voir quelle issue trouver à cette crise, qui est pendante, mais pourrait s'envenimer. En tout cas, on ne gagnera rien à laisser les choses dans l'attente.

Une réflexion quadripartite me semblerait susceptible d'aboutir à une conciliation des différents intérêts en présence.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, dans plusieurs académies – celles de Grenoble et de Nice, par exemple –, la décision de ne pas remplacer les enseignants absents pendant cinq semaines ou plus est appliquée depuis la rentrée scolaire, et ce malgré des moyens financiers identiques.

Ces restrictions découlent-elles de directives ministérielles ? Ou s'agit-il d'une préfiguration de ce qui pourrait se passer en 1997 avec la réduction des effectifs d'enseignants ?

En tout état de cause, il est indispensable à un enseignement public de qualité que le remplacement des enseignants absents soit effectué dans les meilleurs délais – au maximum quinze jours.

Je souhaite que vous nous rassuriez sur ce point.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous posez là une question précise : y a-t-il eu des directives ministérielles en ce sens ? Ma réponse est : non.

De telles directives n'auraient aucune raison d'être, et je considère que le devoir de notre service public est de remplacer les enseignants absents dans les délais les plus brefs possible. Je vais donc rappeler cette obligation.

Je comprends qu'elle puisse, ici ou là, ne pas être respectée, pour une courte période et en raison de problèmes de gestion de crédits à verser d'une académie à une autre. Mais il ne s'agit en aucune façon d'un principe. C'est au contraire le remplacement qui doit être la règle.

Je vous donne donc sur ce point les assurances que vous avez souhaitées.

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais vous parler du cancer, maladie entraînant chaque année la mort de quelque 150 000 de nos concitoyens, dans des conditions difficiles. Si les malades du sida ont su faire un *lobbying* efficace, les malades d'un cancer, eux, meurent en silence. Cela explique la faiblesse relative des crédits de recherche sur le cancer comparés à ceux sur le sida, et l'on peut le regretter.

Si des progrès ont été faits, il n'empêche que, aujourd'hui, les soins sont à base de mutilation : mutilation mécanique par opération, mutilation par brûlures destructrices liées à la radiothérapie, mutilation chimique, enfin, par chimiothérapie. Il arrive fréquemment que les effets secondaires de ces mutilations soient pires que la maladie elle-même.

Ayant l'occasion de m'intéresser de très près, hélas ! à cette maladie, j'ai pu constater que d'autres moyens, déjà explorés au début de ce siècle, sont prometteurs. Ils sont décrits notamment dans le *Traité de l'immunité des maladies infectieuses* par le docteur Jules Bordet, paru en 1920, et réédité en 1939, au chapitre sur les tumeurs malignes, ainsi que dans l'ouvrage de Metchnikoff, datant de 1901.

Déjà à cette époque, une corrélation était établie entre le déficit immunitaire et le cancer. L'idée était donc de chercher à lutter contre la maladie par le renforcement des défenses immunitaires du malade. De nombreux laboratoires et universités travaillent sur ce sujet dans des domaines différents : recherche biologique, recherche génétique et recherche de type vaccinal de l'école pasteurienne.

Il y a plusieurs années, l'université de Bordeaux, en collaboration avec le CNRS, avait commencé des travaux sur un traitement par rayonnement électromagnétique. La machine utilisée alors, dite machine « Prioré », du nom de son créateur, est aujourd'hui obsolète et elle doit être reconstruite. Des résultats, partiels certes, mais encourageants, avaient été obtenus. Le décès d'Antoine Prioré a provoqué l'arrêt temporaire des recherches.

Ces recherches ont été combattues, comme toute recherche fondamentale, par certains bâtisseurs d'hypothèses générales dont l'amour-propre mêlé de chauvinisme inspirait un parti-pris contre des faits difficilement réductibles alors qu'à l'évidence de nombreuses hypothèses hier rejetées sont aujourd'hui mises en lumière. A cet égard, le Généthon a fait faire en dix ans un fantastique bond en

avant dans la connaissance des mécanismes cellulaires. Et nous pourrions évoquer le prix Nobel de médecine récemment décerné aux chercheurs australiens.

Il est vrai que, comme le dit Mme de Staël, « quand la pensée est saisie de l'esprit de parti, ce n'est pas des objets à soi, mais de soi vers les objets que partent les impressions ; on ne les attend pas, on les devance, et l'œil donne la forme au lieu de recevoir l'image ».

Aujourd'hui, les travaux de l'équipe du professeur Pautrizel et d'Antoine Prioré peuvent et doivent reprendre ; des sponsors sont prêts à suivre à condition que le ministère de la recherche s'engage.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre en compte cette piste et de permettre la reprise de ces recherches prometteuses. Les quelques millions de francs nécessaires ne sont rien à côté des sommes destinées à la recherche sur le cancer et détournées par des voyous sans scrupules.

D'avance, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, c'est avec beaucoup d'émotion que je voudrais aborder cette très grave question de la lutte contre le cancer.

Je sais que vous y attachez une importance toute particulière. La lutte contre le cancer est l'une des priorités de la recherche médicale française et la communauté scientifique française, qui est mobilisée dans la lutte contre le cancer, est l'une des meilleures du monde.

La lutte contre cette terrible maladie est l'un des cinq thèmes prioritaires qui ont fait l'objet du programme confié à l'INSERM pour renforcer les interactions entre la recherche et les applications cliniques.

Dans le domaine du cancer, les recherches sur le système immunitaire, dont vous avez parlé, sont essentielles et largement soutenues, pour analyser les réponses de l'organisme lors du développement d'une tumeur et envisager la mise au point de méthodes de diagnostic précoce, pour mettre à profit l'extrême diversité des défenses de l'organisme et développer de nouvelles approches thérapeutiques, enfin, naturellement, pour trouver et maîtriser de nouvelles thérapies moins mutilantes pour les patients et plus efficaces : par exemple – on le verra dans l'avenir, car ce n'est pas pour tout de suite – le transfert de gènes et de cellules.

La France occupe, je l'ai dit, une place de premier plan dans les recherches sur le cancer et compte près de 200 équipes de l'INSERM, du CNRS, du CEA ou des hôpitaux, dont plusieurs au sein de grands centres spécialisés comme l'institut Curie ou l'institut Gustave-Roussy. Un programme de recherche en thérapie génique et cellulaire associant des industriels a récemment été mis en place à l'institut Curie.

L'institut Gustave-Roussy est l'un des centres d'excellence mondiaux dans le domaine de l'immunologie et du cancer. Un institut fédératif de recherches y a été créé sur ce thème en 1996, avec l'INSERM et le CNRS, pour comprendre les bases de la réponse cellulaire et développer de nouvelles stratégies thérapeutiques.

Tout doit être fait pour encourager et développer la recherche sur le cancer. Nous ne devons pas être inhibés parce que ou sous prétexte qu'il y a eu des problèmes, gravissimes, dans une association qui finançait – un petit peu quand même ! – la lutte contre le cancer.

Quant à la reprise des travaux du professeur Antoine Prioré, c'est une question délicate à aborder. Le travail d'Antoine Prioré s'inscrivait dans le cadre de recherches sur les effets biologiques des champs électromagnétiques, sujet assez contesté par une partie de la communauté scientifique. Antoine Prioré lui-même est bien connu de la communauté scientifique. Les travaux de recherche sur ce domaine ont bénéficié depuis plusieurs années de soutiens aux plans régional et national. Une aide importante est apportée depuis 1985, notamment par le CNRS et la région Aquitaine, à une équipe de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux, pour analyser les interactions champs électromagnétiques-systèmes biologiques et envisager leurs utilisations.

Les expériences effectuées par Antoine Prioré n'ont toutefois pu être reproduites. Nous sommes très attentifs au développement des recherches dans le domaine du bio-électromagnétisme, notamment aux applications possibles dans le domaine de la santé.

Pour ma part, je souhaite, même si cette position ne fait pas l'unanimité parmi ceux qui sont chargés de l'évaluation des travaux de l'équipe d'Antoine Prioré, qu'on ne laisse échapper aucune chance, si minime soit-elle, de trouver une voie susceptible de contribuer efficacement à la lutte contre le cancer.

Je vais donc demander que le dossier d'Antoine Prioré soit réexaminé avec beaucoup d'attention et que le secrétariat d'Etat puisse y apporter son soutien.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le ministre, la construction européenne exige déjà et exigera de plus en plus des jeunes qu'ils soient au moins bilingues et, plus probablement, trilingues.

De ce point de vue, je me réjouis de votre effort tout particulier pour développer dès l'enseignement primaire l'apprentissage des langues étrangères, et tout particulièrement, bien sûr, des langues européennes.

Toutefois, il faut bien voir qu'il faudra sans doute aller au-delà si l'on veut atteindre, pour ces jeunes, le bilinguisme ou le trilinguisme.

Les linguistes savent, en effet, que quelques heures ne suffisent pas pour penser et parler totalement dans une langue étrangère, et qu'il faut à la fois un enseignement qui soit en grande partie dans cette langue et un « bain linguistique ».

Or un certain nombre de nos départements sont frontaliers. C'est là une chance dans la mesure où un réel bain culturel et linguistique y est possible.

Seriez-vous favorable, monsieur le ministre, à ce que soient réalisées dans ces départements des expériences consistant à proposer aux parents d'élèves que leurs enfants bénéficient dès l'école primaire d'un véritable bilinguisme – lequel ne serait nullement imposé –, et ce aussi bien du côté de la frontière espagnole, de la frontière italienne ou de la frontière allemande, où, d'ailleurs, plusieurs expériences sont en cours ?

Des expériences de ce genre ont eu lieu, vous le savez, dans notre département et se développent harmonieusement en ce qui concerne le basque. Ne faut-il pas étendre cette possibilité à d'autres langues ?

Compte tenu de l'intérêt équivalent que cela présenterait pour les pays partenaires, une telle opération pourrait vraisemblablement se faire à coût pratiquement constant par le simple échange d'enseignants d'une école à l'autre, de chaque côté de la frontière.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Alliot-Marie a dit l'intérêt qu'il fallait attacher à l'enseignement bilingue, qui est le seul véritablement capable de conduire à bref délai à la maîtrise de langues, et non pas seulement à l'initiation ou à la connaissance approfondie.

Je suis d'autant plus favorable à cette idée que je m'en suis entretenu avec le coordonnateur des ministres de l'éducation des régions allemandes et avec Mme le ministre de l'éducation espagnole. J'ai essayé de convaincre l'une et l'autre – avec succès, je crois – de mettre sur pied un système d'échanges, qui, en effet, ne serait pas onéreux, chacun gardant la responsabilité de payer ses enseignants, pour que ces enseignements bilingues puissent se mettre en place. Je trouve cette idée intéressante, et sa mise en pratique me paraît urgente.

Je ferai deux observations : la première sérieuse, la seconde en forme de sourire.

Première observation : nous avons découvert, à l'occasion du récent sommet franco-espagnol, que l'Espagne avait mis en place un système très intéressant d'enseignement des langues à la télévision, avec certification, avec abonnement possible à des cours écrits parallèlement aux cours télédiffusés. J'ai trouvé que c'était vraiment une très bonne idée, et j'ai demandé aux services de l'éducation nationale d'explorer cette piste, à mon avis très prometteuse.

Seconde observation : pour les cours bilingues, le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques est d'accord (*Sourires*) et la première vice-présidente du conseil général l'est aussi !

M. Jean Glavany. Si on vous dérange, on peut sortir ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, les programmes d'enseignement préconisent pour tous les élèves de quatrième et de troisième de collège des prises de contact avec le monde du travail, contacts qui s'effectuent par le biais de stages en entreprises.

Sur cette base, des expériences fructueuses ont été effectuées par certains établissements en matière de lutte contre l'échec scolaire et d'insertion des jeunes dans l'entreprise, et ce dès l'âge de quatorze ans.

Ces stages de courte durée, ainsi effectués par les élèves dans la perspective d'une préparation à l'orientation et d'une sensibilisation à l'environnement économique, professionnel et social, sont considérés comme non obligatoires. Ils ne bénéficient donc pas de la protection contre les accidents du travail, et c'est la responsabilité du chef d'établissement qui peut être engagée en cas d'accident.

Afin de prévenir toute action de mise en responsabilité d'un principal de collège en cas d'accident, de nombreux inspecteurs d'académie ont pris la décision de ne plus autoriser les stages en entreprise non obligatoires.

Compte tenu de l'intérêt que peuvent présenter ces stages non obligatoires pour tous les élèves de collège, et non pas uniquement pour ceux des classes de troisième d'insertion ou technologique, ne serait-il pas envisageable

de leur étendre le bénéfice des conventions de stage et leur permettre de bénéficier d'une protection contre les accidents du travail telle que prévu par le code de la sécurité sociale, au 2° de l'article L. 412-8 et à l'article D. 412-6 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Schreiner, je suis totalement de votre avis sur le caractère crucial des stages et sur la nécessité d'une redéfinition des stages dans la formation générale et la formation professionnelle par alternance.

Je suis, en effet, acquis à l'idée que seule une conception nouvelle de la formation par alternance pourra donner à la formation professionnelle le véritable droit de cité auquel elle peut légitimement prétendre et que nous avons intérêt à la voir acquérir.

Je suis frappé par cela à telle enseigne que je suis allé hier rencontrer les cinquante responsables des ressources humaines des cinquante plus grandes entreprises de France pour essayer de bâtir à très court terme avec eux un programme original d'ouverture de cette formation par alternance.

C'est un enjeu majeur, qui a un double aspect.

Premièrement, il faut établir une vraie charte des stages, pour que les stages vides de sens ou vides de contenu, ces fameux stages photocopies-café dont les élèves parlent souvent à juste titre, soient remplacés par des stages à véritable contenu. Non pas qu'il y ait, dans l'entreprise ou la vie professionnelle, des besognes indignes d'un élève en stage. Ce serait absurde de le prétendre.

M. Bernard Schreiner. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut qu'il rencontre les différents aspects de la vie professionnelle, mais il faut renforcer le contenu des stages.

Je suis donc décidé à élaborer cette charte des stages avec les entreprises et avec les représentants des élèves, et ce le plus tôt possible, dans les mois qui viennent – en tout cas, avant la fin de la présente année scolaire. C'est très important.

Deuxièmement, mon intuition est qu'on peut inventer quelque chose d'autre : un système plus souple, plus original, plus ouvert, qui permette d'offrir une chance sur une grande échelle à des élèves déscolarisés ou qui se sentent enfermés dans une formation trop générale.

Nous pourrions, pour cela, nous servir – et je vais rendre hommage à M. Glavany – de cet instrument qu'est la validation des acquis. Je considère que c'est un excellent instrument, qui doit tenir une place que nos habitudes ne lui ont pas pour l'instant permis d'occuper. Il faut donc changer nos habitudes.

M. Jean Glavany. C'est l'héritage !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ferai de la validation des acquis – et, encore une fois, je rends hommage à ceux qui ont mis en place cet instrument – la pierre d'angle de la construction nouvelle que je souhaite édifier.

Je serai heureux, monsieur Schreiner, de venir vous dire, quand tout cela sera prêt, que nous avons réussi à ouvrir une page nouvelle dans le sens de ce que vous souhaitez.

Rappel au règlement

M. Bernard Leroy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bernard Leroy, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Leroy. Monsieur le président, nos huissiers viennent de me faire remarquer, de façon courtoise mais néanmoins ferme, que le règlement de l'Assemblée interdisait l'usage dans l'hémicycle d'ordinateurs portables, même parfaitement silencieux. Je trouve particulièrement piquant que cet incident se produise le jour où sont présents et le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la recherche, qui, quotidiennement, font la promotion des nouvelles technologies et prêchent pour la modernisation de nos méthodes d'enseignement.

Quel est donc, monsieur le président, l'article du règlement qui interdit l'usage dans cet hémicycle d'un micro-ordinateur parfaitement silencieux ? J'ai feuilleté le règlement, mais probablement avec une insuffisante attention car je n'ai rien trouvé à ce sujet.

Au reste, combien de temps a-t-il fallu au règlement de notre assemblée pour autoriser les députés à utiliser le stylo à bille plutôt que la plume d'oie ! (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Voilà un rappel au règlement qui se fait dans la bonne humeur. Cela étant, j'assume, en tant que président de séance, la remarque, au demeurant fort discrète, qui vous a été faite.

Il est vrai qu'aucun article du règlement interdit d'utiliser un micro-ordinateur durant les travaux de notre assemblée. Mais je pense que ce qui est en jeu, ce sont tout simplement les bons usages. Permettez-moi, à cet égard, d'évoquer un souvenir personnel. Il n'y a pas si longtemps, alors que la climatisation n'était pas encore installée dans l'hémicycle, plusieurs d'entre nous avaient tombé la veste tant il faisait chaud ; la présidente de séance nous rappela à la bienséance : nous avons remis nos vestes, sans les retourner...

Monsieur Bernard Leroy, je vous connais bien, puisque, comme moi, vous êtes un élu de Haute-Normandie. Je sais la considération que vous portez à notre assemblée et l'intérêt que vous portez à nos travaux. Même si, pour l'instant, les questions posées au Gouvernement sont très précises, je crois que toutes ont de l'intérêt et que les réponses qui leur sont apportées sont profitables à chacun d'entre nous.

Quels que soient les progrès de la science, tenons-nous-en là et intégrons dans notre comportement ici un certain nombre d'usages convenus qui ne seront probablement jamais transcrits dans le règlement.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. Après toutes les questions importantes qui vous ont été posées sur le plan éducatif, monsieur le ministre, je suis un peu confus de vous parler finances.

Il y a deux ans, lors de la discussion de la loi de finances pour 1995, le ministre du logement, qui était à l'époque Hervé de Charette, avait envisagé un réexamen

des conditions d'attribution de l'allocation de logement social étudiant. En tant que rapporteur spécial du logement, j'avais approuvé ce projet qui me paraissait totalement justifié.

Par la suite, lors d'une séance de questions au Gouvernement, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche avait, répondant à une question sur ce sujet, affirmé qu'aucune modification ne serait apportée aux conditions d'attribution de l'ALS étudiant. En conséquence, le budget du logement avait été modifié en ce sens.

L'an dernier, M. le rapporteur général avait déposé un amendement visant à laisser le choix aux familles entre la demi-part supplémentaire retenue pour le calcul de l'impôt sur le revenu et l'ALS. Cet amendement ayant fait l'objet d'un avis défavorable du Gouvernement, il avait été retiré.

Il y a donc eu deux essais non transformés !

Aujourd'hui, les crédits destinés au paiement de l'ALS étudiant doivent être transférés à votre ministère et, si je suis bien informé, les conditions de leur attribution devraient être réexaminées dans le cadre de la définition du statut de l'étudiant.

Compte tenu de l'anomalie que représente cette aide, qui ne tient aucun compte des possibilités financières des parents ni de la distance séparant leur domicile de l'université où l'étudiant poursuit son cursus universitaire, il m'apparaît souhaitable que la nouvelle réglementation puisse intervenir dans les meilleurs délais, mettant fin ainsi à ce qu'il est permis de considérer comme une mauvaise utilisation des deniers publics. Cela dit, vous n'en êtes pas responsable, monsieur le ministre, puisqu'il s'agit d'un dispositif fort ancien. Vous avez d'ailleurs vous-même souligné tout à l'heure l'injustice des aides actuelles.

Je ne veux pas plus que vous d'un passage en force, mais pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître approximativement la date à laquelle vous pensez pouvoir présenter à notre assemblée le projet de loi relatif au statut de l'étudiant, statut que vous pensez, je crois, pouvoir mettre en œuvre pour la prochaine rentrée universitaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Lamontagne, vous avez fait vous-même les questions et les réponses. Mais n'est-ce pas la meilleure manière d'obtenir satisfaction ? (*Sourires.*)

Cette question sera en effet traitée dans le cadre de la définition du statut de l'étudiant. Elle est d'ailleurs philosophiquement très importante. Doit-on aider un étudiant en fonction des revenus de sa famille, où doit-on aider de façon égale tous les étudiants – ils peuvent, après tout, être séparés de leur famille ? Pour moi, une réponse s'impose : il faut choisir la justice chaque fois que, pour de raisons financières, l'égalité ne peut pas être obtenue. Cela me paraît préférable. Il s'agit d'une question que je ne tiens pas pour secondaire.

J'ai fait part à cette tribune de mon espoir – je dis bien mon espoir – d'aboutir assez rapidement à un accord afin de mettre en place avant la rentrée prochaine l'allocation sociale étudiante dont j'ai défini les principes lors des états généraux. Les adaptations nécessaires devront donc avoir été prises avant cette rentrée.

Ces adaptations sont-elles d'ordre législatif ou d'ordre réglementaire ? Je vous le ferai savoir lorsque nous serons parvenus au terme de la réflexion que nous avons engagée avec les acteurs de ce difficile, mais très important, dossier.

M. le président. Nous revenons au groupe de l'UDF. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, je pose cette question également au nom de mon collègue Charles Ehrmann.

L'académie de Nice compte 11 756 professeurs, mais aussi 1 077 maîtres auxiliaires. La rentrée a été difficile pour ces derniers. Parmi eux, beaucoup sont des étudiants et surtout des étudiantes qui n'ont pas voulu, pour des raisons sentimentales ou matérielles, présenter le CAPES ou l'agrégation afin de ne pas être envoyés loin du pays et de leur famille, mais qui montrent, dans leurs fonctions, des qualités exceptionnelles.

Vous avez décidé de titulariser celles et ceux qui ont quatre ans d'enseignement, c'est un premier pas. Ne pourrait-on décider, dans un souci de décentralisation, de nommer un pourcentage des reçus au CAPES ou à l'agrégation – 25 % par exemple – dans leur académie d'origine ? On se rapprocherait ainsi du régime des professeurs des écoles, qui restent dans leur département ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Salles, en temps qu'élu du Sud-Ouest, je comprends parfaitement ce que vous voulez dire quand vous parlez d'attaches sentimentales qui poussent de jeunes professeurs à rester dans leur région d'origine.

Cela dit, je ne vous fournirai pas de réponse précise aujourd'hui. En effet, j'ai annoncé à la tribune mon intention d'ouvrir le dossier du mouvement national et de discuter avec tous les partenaires du système éducatif des conditions nouvelles qui pourraient rendre son architecture plus satisfaisante. C'est dans ce cadre que je traiterai votre suggestion. Je peux comprendre son inspiration, mais je peux comprendre aussi qu'elle puisse heurter des fonctionnaires qui, ayant plus d'années d'ancienneté, se verraient écartés de certains postes.

Il s'agit d'un équilibre difficile à trouver.

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'innovation, la maîtrise des technologies clés et la formation de jeunes chercheurs sont les moteurs de votre budget pour 1997. C'est grâce à ces choix que notre recherche abordera l'avenir avec espoir et sérénité.

Parmi les nombreux secteurs concernés, je m'attarderai plus particulièrement sur celui de la recherche aéro-nautique et spatiale dont les résultats nationaux lui permettent de participer à de grands projets internationaux. Dans ce secteur complexe, nous trouvons plusieurs intervenants le CNES, l'ONERA et les industriels. La France y est particulièrement bien placée. Après la filière des satellites d'observation, voici maintenant le développement des satellites de type infrarouge et surtout radar – qui ont des applications à la fois civiles et militaires – en matière de satellites de télécommunication.

De même, notre savoir-faire dans le domaine de la propulsion n'est plus à démontrer.

Enfin, dans le domaine spatial habité, nous avons participé à de nombreuses expériences scientifiques, notamment médicales, tant avec les Américains qu'avec les Russes.

Au moment où le CNES vient d'établir un plan stratégique, ne risque-t-on pas d'assister à des changements de priorités et à l'abandon relatif de certains programmes comme le satellite Stentor, support de nouvelles techniques de communication, la station Alpha et les vols habités, les petits lanceurs ou les petits satellites de communication en constellation ?

Ne pensez-vous pas, par ailleurs, que certaines responsabilités entre le CNES et les industriels devraient être clarifiées afin d'éviter des duplications inutiles qui entraînent des surcoûts inévitables ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, le comité interministériel a confirmé la priorité stratégique accordée par le Gouvernement à la recherche spatiale, au même titre que le nucléaire et l'aéronautique. Ce sont là les trois priorités historiques et stratégiques de la France à côté des priorités de compétitivité dont on a déjà parlé.

Cette priorité a été réaffirmée lors de la journée consacrée au plan stratégique du CNES, plan qui est en cours de finalisation après un important travail interne au sein de l'établissement.

Le CNES, qui a une tradition d'excellence et de succès, doit s'adapter aux nouvelles technologies et aux demandes de l'industrie, notamment en matière de télécommunication avec les projets de petits satellites en constellation, projetés par les Américains ou les Français. Il doit aussi faire profiter la défense de ses grandes capacités d'expertise et de son savoir-faire, capacités illustrées par exemple par la famille Spot, développée en synergie avec celle des satellites militaires Hélios 1 et Hélios 2. Spot 4, qui doit être lancé fin 1998, emportera la charge utile « végétation », cofinancée par l'Union européenne. Spot 5, dont le principe a été décidé en octobre 1994 pour prendre la suite de Spot 4, n'est aucunement remis en cause, mais cela n'interdit pas de rechercher l'optimisation de la définition de la charge utile répondant aux besoins.

Les compétences du CNES doivent naturellement bénéficier au grand projet de station spatiale habitée, auquel l'Europe participe aux côtés des Etats-Unis, du Japon et de la Russie. Pour cela le développement de partenariats plus affirmés avec les industriels et les autres acteurs de la recherche est une nécessité que les travaux préparatoires au plan stratégique ont souligné et qu'illustrent les mesures prises pour l'achèvement du programme Ariane 5 et la consolidation de la filière lanceurs, qui sont une priorité de l'établissement.

Le développement du satellite technologique Stentor a été confirmé en 1994, avec l'objectif de qualifier des technologies, comme la propulsion électrique ou les accumulateurs carbone-lithium, et d'aider nos industriels à rester compétitifs. Les discussions se poursuivent avec eux dans ce but. Le programme Stentor n'est absolument pas remis en cause ; au contraire, il a été confirmé.

Je voudrais enfin souligner l'effort consenti par le projet de budget en faveur de l'espace, avec le maintien de la dotation – calculée en dotations ordinaires plus crédits de paiement, ce qui me paraît plus honnête – de 2 milliards de francs. Cela permettra à la fois la poursuite de nos grands programmes de recherche et celle du désendettement de la France envers l'Agence spatiale européenne.

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Je vous poserai deux questions, monsieur le ministre. Elles touchent à vos deux pôles de responsabilité en matière d'éducation : le primaire et l'université.

D'abord le primaire. De considérations savantes sur la chronobiologie des enfants, on a tiré des conclusions sur les rythmes scolaires et fait de ceux-ci, peut-être un peu naïvement, l'alpha et l'oméga de la réussite. Mais, quoi qu'il en soit, l'aménagement des rythmes scolaires a au moins le mérite de mieux répondre à une prise en charge des enfants en matière culturelle, sportive et artistique pour favoriser leur intégration et leur épanouissement, à condition qu'il n'y ait ni désengagement ni transfert de l'éducation nationale vers les collectivités locales. Pouvez-vous nous rassurer sur ce premier point, monsieur le ministre ?

A Agen, le choix en matière d'aménagement du temps scolaire est différent selon les établissements – semaine de quatre jours, semaine continue – et d'aucuns reprochent à leur maire de ne pas savoir imposer un seul et même modèle pour tous. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a le souci de mettre en parallèle les biorythmes de l'enfant avec les rythmes de travail des parents pour réserver les plages les plus larges possibles à la vie familiale. Il lui a semblé que proposer diverses formules dans une même ville permettrait aux parents d'avoir un choix plus large et de s'y retrouver.

Monsieur le ministre, comptez-vous, après les deux expérimentations auxquelles vous allez procéder, imposer un modèle unique en matière d'aménagement des rythmes scolaires ou respecter un certain pluralisme ?

En ce qui concerne l'université, je tiens à saluer l'effort financier substantiel que vous consentez : il vous permet de tenir vos promesses. Je crois que les étudiants apprécient ce geste. Un tel geste mérite d'autant plus d'être souligné que le reflux démographique commence à atteindre les premiers cycles universitaires, au point que les villes moyennes qui ont accompli un réel effort au moment de la poussée démographique pour accueillir les premiers cycles universitaires s'inquiètent pour l'avenir de leurs antennes universitaires. Quel sera, monsieur le ministre, cet avenir au regard de la réforme de l'université que vous mettez en place ?

En effet, si la décrue démographique se confirmait, les grandes universités ne seraient-elles pas tentées de « tordre le cou » à leurs antennes satellites, ne serait-ce que pour maintenir leurs propres effectifs ? Or, vous le savez, la demande reste forte dans les métropoles intermédiaires, dans la mesure où les antennes universitaires ouvrent les portes de l'université aux filles et aux fils des foyers modestes, tout en leur permettant d'obtenir aux examens des résultats particulièrement probants.

Les villes moyennes, qui sont l'épicentre de territoires en mal d'aménagement, sont en passe de montrer leur capacité à intégrer et à valoriser la dimension universitaire. Merci, monsieur le ministre, de leur aménager une place à la mesure de leur engagement, quelles que soient les réticences égocentriques que vous rencontrez.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Chollet, vous avez posé deux questions, je vous ferai deux réponses. Elles seront toutes les deux positives, ce qui ne vous étonnera pas, sinon il y aurait une contradiction avec ce que nous croyons l'un et l'autre.

Ai-je l'intention d'imposer un modèle unique en matière de rythmes scolaires ? Bien entendu, non ! Ce serait le contraire de ce qui me paraît être l'intérêt exprimé par tous d'apporter une réponse adaptée aux besoins. C'est pourquoi, je n'ai pas l'intention, y compris dans les départements expérimentaux, d'imposer un modèle unique. Je le ferai donc encore moins à l'échelon national le jour où l'ensemble des conditions seront réunies pour un changement général des rythmes scolaires. D'ailleurs, ce jour est loin d'être arrivé.

La chronobiologie doit, bien entendu, dans la diversité de ses conclusions, être prise en compte, mais bien d'autres considérations également.

Pour ce qui est de l'université, il serait totalement absurde après avoir défendu devant vous ce qu'on appelle le moratoire et que j'appelle, moi, la préservation des écoles dans le monde rural, j'aille compromettre demain les premiers cycles universitaires.

D'abord, je ne crois pas que l'on assiste à une décline du nombre des étudiants. On est plutôt arrivé à un plateau. Il faudra longtemps, étant donné l'évolution socioculturelle, pour connaître une décline.

Au demeurant, il faudra préserver les implantations dont vous avez parlé. Elles ont leur utilité en termes d'aménagement du territoire. De plus, à l'instar des écoles à classe unique, les antennes universitaires enregistrent de très bons résultats. Toutefois, elles présentent un inconvénient : il ne leur est pas facile de développer un pôle de recherche très actif. Cela dit, des réseaux peuvent être édifiés avec les universités pour permettre à ces auteurs de participer à l'effort de la recherche universitaire.

Je pense vous avoir, sur ces deux points, apporté toutes les garanties qui vous souhaitez, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. L'une des missions de l'université est de se préoccuper de l'avenir des étudiants, et donc de leur emploi futur. Les cours dispensés, sanctionnés par un diplôme, ont vocation à former intellectuellement l'étudiant, mais il doivent également lui permettre de s'insérer dans la vie active. Un certain nombre de filières finalisées débouchant sur des professions précises mettent en place une formation adéquate permettant aux jeunes diplômés de rentabiliser immédiatement leur diplôme.

Il me semble nécessaire de permettre à tous les étudiants, quelle que soit la filière suivie, générale ou spécialisée, d'acquérir une formation débouchant sur une insertion professionnelle. Pouvez-vous, monsieur le ministre, me préciser si cette conception peut être mise en œuvre, et de quelle manière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'articulerai ma réponse en deux temps.

Le groupe de mise en œuvre pédagogique traitera de la question de l'insertion professionnelle. J'avais dit au moment de la conclusion des états généraux qu'il fallait une sensibilisation professionnelle dans tous les cycles et que les étudiants devaient avoir une formation universitaire professionnelle quel que soit le niveau de sortie. Nous allons appliquer concrètement ces deux principes mais je crains que la réponse ne soit pas rapide, car il faut inventer une nouvelle culture de l'insertion professionnelle.

En second lieu, j'ai déjà dit à M. Schreiner que je souhaitais pouvoir mettre en place une politique d'alternance universitaire beaucoup plus active qu'aujourd'hui, ouverte aux étudiants de la voie technologique et à ceux de la voie générale. En effet, l'impératif de professionnalisation ne se limite pas à la voie technologique, contrairement à ce que laissent entendre certains esprits. La sensibilisation au monde du travail et à l'entreprise doit également avoir sa place dans les formations générales.

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, le département du Rhône conduit une opération pilote de santé scolaire que vous avez bien voulu accepter il y a deux ans et une convention a été signée entre votre ministère et le conseil général à ce sujet. Je suis en mesure d'affirmer que c'est un véritable succès dans les deux bassins de santé qui ont été choisis, l'un en zone rurale, l'autre en zone urbaine.

Le travail réalisé en commun par les services du rectorat et par ceux du conseil général a créé une véritable dynamique et, sur le terrain, les enseignants, les médecins et les professionnels paramédicaux, les services sociaux et les associations de parents d'élèves ont décidé de travailler ensemble pour le bien des jeunes ; nous allons d'ailleurs passer de deux à quatre bassins pilotes de santé.

Je vous ferai donc une nouvelle proposition. Accepteriez-vous de tenter une nouvelle expérience avec le conseil général du Rhône en lui confiant, en accord parfait avec le rectorat, la responsabilité de la santé scolaire du primaire jusqu'à la fin du collège ?

M. Jean Glavany. Notre collègue réclame un transfert de charges !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Les conseils généraux ont la charge d'un certain nombre d'actions de médecine préventive et leurs services de PMI s'occupent des mères et de leurs enfants de la conception jusqu'à six ans. Il s'agirait de mettre en cohérence ces actions avec celles du rectorat.

Accepteriez-vous que le conseil général, en collaboration avec les services du rectorat, travaille dans ce sens et vous propose une nouvelle convention, comme pour les bassins de santé scolaire ?

Après les propositions formulées ce matin par M. Etienne, que vous avez rappelées, vous seriez ainsi à l'origine de nombreuses innovations permettant de trouver des solutions au problème de la santé scolaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Isaac-Sibille, c'est à votre demande que j'ai signé avec le conseil général du Rhône, il y a deux ans, une convention sur la santé scolaire. Proposez-moi une autre convention. Je dois cependant vous objecter qu'il existe une loi sur les compétences, et je ne suis pas sûr que les conseils généraux soient nombreux à demander le transfert des charges afférentes à la santé scolaire... Mais l'expérience peut être tentée. Précisez-m'en simplement les conditions.

M. Michel Grandpierre. C'est dangereux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je manifesterai une grande prudence et je verrai si votre idée recueille l'agrément de tous les acteurs du Rhône et d'ailleurs.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Votre réponse ne vous engage guère !

M. le président. La parole est à M. Raymond Couderc.

M. Raymond Couderc. Ma question porte sur les délocalisations universitaires, et plus particulièrement sur celle qui concerne Béziers.

Grâce à votre diligence, monsieur le ministre, et aux efforts réalisés par ma ville, avec l'aide du conseil régional, le centre universitaire de Béziers a pu inaugurer ses deux premiers DEUG lors de la dernière rentrée, sous l'autorité scientifique et administrative de l'université Paul-Valéry-Montpellier III.

Tandis que vous acceptiez de créer deux postes de PRAG, la mairie effectuait des travaux provisoires pour accueillir correctement les premiers enseignements.

Toutefois, dès la rentrée prochaine, des moyens supplémentaires se révéleront nécessaires pour assurer la deuxième année et pour permettre la création de nouveaux DEUG et de nouveaux diplômes envisagés par l'université Paul-Valéry, avec la création d'un institut supérieur de la médiation et d'un diplôme européen ayant pour thème la Méditerranée.

Les enseignements seront dispensés dans les locaux que le conseil régional va construire dans le cadre du contrat de plan, avec des participations du conseil général de l'Hérault et de la ville de Béziers.

Il convient donc que de nouveaux postes d'enseignants soient attribués à l'université Paul-Valéry de Montpellier pour faire face aux nouveaux besoins de son antenne de Béziers. Il convient aussi que des postes de personnel administratif et de personnel d'entretien, dits IATOS, soient affectés à la nouvelle antenne universitaire, dont les bâtiments ouvriront leurs portes en janvier 1998, dans le courant de la prochaine année universitaire. Je souhaite que vous puissiez nous donner des assurances sur l'évolution des moyens que vous pourrez attribuer à ce nouveau centre universitaire, qui contribue à la politique d'aménagement du territoire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous donnerai deux assurances, monsieur Couderc.

Premièrement, lorsque j'ai ouvert la première année de DEUG, je n'ai pas imaginé un seul instant que nous pourrions ouvrir la deuxième année avec les mêmes moyens !

M. Jean Glavany a rappelé à juste titre ce matin mon image des bougies. Quand j'ouvre une année de DEUG, je sais qu'il faut prévoir les moyens suffisants pour l'ouverture de la deuxième année. Deux plus deux font quatre et je m'en tiens à cette arithmétique simple, qui n'est pas loin d'être une métaphysique.

En second lieu, en dépit de mon goût pour la démocratie de participation et de mon attachement pour la transparence, il ne me paraîtrait pas sain que la négociation des contrats avec les universités s'effectue en séance plénière à l'Assemblée nationale. Nous y passerions beaucoup de temps et je craindrais quelques désagréments...

Je vous promets d'examiner comme il se doit les demandes de moyens justifiées par la délocalisation que vous évoquez, mais cela doit se faire dans un cadre autre que l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre, la mesure n° 1 du nouveau contrat pour l'école prévoit qu'au collège une aide au travail personnel est organisée tous les jours, en fin de journée, sous forme d'études dirigées. Je constate dans le rapport d'étape pour 1996 que 118 millions de francs ont été consacrés à cette mesure en 1995 et 240 millions en 1996.

Pouvez-vous nous indiquer selon quelles modalités ce dispositif a été mis en place et quel bilan pédagogique on peut en tirer dès à présent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'une des réussites incontestées de la nouvelle organisation du collège est d'offrir quotidiennement aux élèves des études dirigées dans la plupart des établissements, et presque quotidiennement dans les autres, en fonction des contraintes d'horaire.

Comme vous l'avez indiqué, les moyens correspondants ont été dégagés conformément au nouveau contrat pour l'école et à la loi de programmation.

Les évaluations sont toutes favorables. Ce n'est pas étonnant car chacun sait bien, sans qu'il soit besoin de recourir à des analyses subtiles, qu'il est nécessaire d'être guidé lorsqu'on découvre un cycle scolaire aussi nouveau que l'est le collège pour les élèves qui sortent de l'école primaire, lorsqu'il faut en découvrir les méthodes de travail et les assimiler.

Cette innovation a été décidée à la quasi-unanimité et c'est celle qui recueille aujourd'hui le plus de suffrages.

J'ajoute que les réponses locales ont été variées et que les études dirigées ont été assurées tantôt par des enseignants disposant de moyens supplémentaires, tantôt par des surveillants, tantôt sous la forme de missions particulières, mais, dans tous les cas, elles ont été conçues comme un instrument d'éducation à part entière et leur réussite est évidente.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Paix.

M. Jean-Claude Paix. J'évoquerai un problème souvent conflictuel, le délicat problème des mutations de personnels enseignants. Vous aviez annoncé, monsieur le ministre, que vous souhaitiez améliorer les conditions de ces mouvements afin de mieux prendre en compte les vœux des enseignants. C'était une décision clairvoyante et très attendue.

L'image de mouvements gérés par le grand ordinateur de la rue de Châteaudun est encore aujourd'hui très présente dans les esprits, avec son côté inhumain et souvent détaché des réalités quotidiennes.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour rendre plus humain le mouvement des enseignants, plus particulièrement dans les académies du Sud de la France qui, vous le savez, sont soumises à une forte demande, notamment celle de Toulouse ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Paix, je vous remercie de me donner l'occasion de répéter que j'ai l'intention d'évoquer ce problème avec les partenaires sociaux du système éducatif ; je considère qu'il est possible de remédier à la plupart des dysfonctionnements qui ont été signalés.

Mais cela fait des dizaines d'années que la question n'est pas traitée, sauf par glissements subreptices, si bien qu'aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante. Je sou-

haite donc qu'on reprenne le problème au fond et qu'on essaie de déterminer de nouvelles règles de fonctionnement, avec de nouvelles exigences.

Toutes les mutations, y compris celles des titulaires académiques, devraient pouvoir être faites au mois de juin. Comment accepter que la veille de la rentrée, un certain nombre d'enseignants ignorent encore leur point de chute ? On me répondra sans doute que c'est impossible, mais je vous garantis qu'on peut progresser considérablement, et la gestion de la ressource humaine l'impose.

Pour rendre plus accessibles les procédures de recrutement, le ministère de l'éducation nationale a réalisé cette année un CD-ROM intitulé : Mutations 1997, enseignants, personnels d'éducation et d'orientation. On a ainsi accès à des données statistiques, à des cartes, aux règles présidant aux mouvements sous forme d'hypertexte – peut-être le texte suffirait-il ! (*Sourires*) à un conseiller –, à une aide à la formulation de la demande de mutation et au calcul du barème. Ces données sont également accessibles sur Internet.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby, pour une seconde question.

M. Jean-Yves Haby. Ma question portera sur les personnels du premier degré.

Lors de la création, il y a cinq ans, du corps des professeurs des écoles, dotés d'un diplôme universitaire de second cycle, des modalités d'intégration dans ce corps des instituteurs en place ont été envisagées. J'aimerais savoir où en est cette question.

Par ailleurs, une grève administrative a appelé l'attention sur la situation des directeurs d'école. Quelles mesures sont envisagées pour revaloriser leur situation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je l'ai déjà dit tout à l'heure à la tribune : non seulement nous avons poursuivi l'effort en respectant scrupuleusement les contingents qui avaient été fixés lors de l'accord que M. Jospin avait signé, mais nous sommes allés bien au-delà.

En raison de la régulation du nombre des postes, nous aurions pu cette année, en excipant de cet accord, diminuer le nombre des intégrations. Nous l'avons au contraire augmenté et plus de 16 000 transformations-intégrations d'instituteurs en professeurs des écoles sont prévues dans le projet de budget, contre 14 619 pour 1996.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Je reviens sur le problème de l'attribution des bourses dans l'enseignement supérieur.

Notre système actuel d'aides directes en faveur des étudiants traduit de graves lacunes et crée souvent des situations injustes et absurdes. L'effet de seuil, aggravé par la non-revalorisation des plafonds et la non-prise en compte de la perte de l'emploi ou du décès de l'un des parents durant l'année précédente pour l'octroi des bourses illustre cette inadéquation.

Conscient de l'opacité, de la complexité et de l'injustice du système actuel d'aides directes ou indirectes accordées aux étudiants, vous avez évoqué, monsieur le ministre, le 21 mai dernier, dans cet hémicycle, à l'occasion des états généraux de l'université, la création d'une allocation sociale d'études unifiant les diverses prestations servies aujourd'hui. Cette allocation, qui fait actuellement

l'objet de réflexions au sein d'un groupe de mise en œuvre, devrait prendre en compte les revenus de la famille, la distance entre l'université et la résidence ainsi que des critères pédagogiques, et elle ne devrait pas être cumulable avec le bénéfice d'une demi-part fiscale supplémentaire.

Vous vous êtes engagé, et je m'en réjouis, à assurer pour la mise en œuvre de cette allocation une large concertation, fondée sur la participation de l'ensemble des acteurs du monde universitaire. Je souhaite vous faire part de deux préoccupations essentielles.

Le critère de ressources prendra-t-il en compte le décès ou la perte d'emploi de l'un des parents ? L'effet de seuil sera-t-il éliminé ?

Par ailleurs, il est indispensable que la redistribution des moyens consacrés à l'aide sociale n'entraîne pas une diminution de l'effort de la nation en faveur des étudiants.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Rochebloine, je marque mon accord avec votre dernière phrase ; cela me paraît la condition essentielle. Je suis engagé dans la recherche d'un nouvel accord sur l'aide sociale étudiante. L'effort social de la nation doit demeurer important même si nous définissons de nouveaux critères, et il importe qu'il n'y ait pas de restriction de cette aide.

En ce qui concerne les bourses, vous avez totalement raison. Je vous rappelle cependant l'existence de l'AIE. Cette aide exceptionnelle aux étudiants peut être mise en place à n'importe quel moment dans le courant de l'année et elle répond à ce type de préoccupation.

Quant à la définition du critère de l'ALS, je suis d'accord pour examiner votre proposition ; elle me semble effectivement représenter un pas vers une plus grande justice.

M. le président. La parole est à M. Michel Vuibert.

M. Michel Vuibert. Les régulations de crédits portant notamment sur le budget de fonctionnement des inspections académiques ont été notifiées en cours d'année. Or ces décisions d'ajustement budgétaire sont parvenues trop tardivement aux services départementaux, comme en 1995, et les estimations préalablement communiquées se sont révélées très incertaines.

Ainsi, alors qu'une restriction de 15 % avait été annoncée sur l'enveloppe du chapitre 39-45 attribuée au 1^{er} janvier, ce sont près de 20 % qui ont été prélevés à la mi-octobre.

Ces pratiques, qui ont toujours existé, semblent s'institutionnaliser. Non seulement elles accroissent les difficultés de gestion des services déconcentrés, mais surtout elles perturbent considérablement l'élaboration d'une politique à long terme localement adaptée aux grands objectifs nationaux et réduisent les effets escomptés des missions d'inspection, d'animation pédagogique et d'aides spécialisées. Enfin, elles risquent d'épuiser le dynamisme et l'immense bonne volonté des personnels confrontés aux multiples réalités d'une école plurielle.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre afin de remédier à cette situation génératrice de dysfonctionnements à plus ou moins brève échéance ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Vuibert, vous me voyez perplexe. En effet, je comprends votre

préoccupation mais, comme vous l'avez dit, les régulations et les gels de crédits sont des pratiques qui ont toujours existé. Les gels ont été très limités pour l'éducation nationale. Ils devaient concerner 15 % des crédits, mais 7,5 % seulement ont été gelés, ce qui signifie que 90 % des crédits annoncés ont été versés, et 80 % l'ont même été au 1^{er} février. Autant dire que nous avons pris les précautions nécessaires. Mais, selon moi, le jour n'est pas encore venu où un gouvernement décidera de supprimer définitivement les gels. Et si cela devait se produire, j'aimerais être membre de ce gouvernement. (*Sourires.*) Il aurait au moins la certitude de voir une de ses décisions approuvée.

J'ajoute que la sécurisation des relations budgétaires est l'un des facteurs de l'instauration d'une relation nouvelle à l'intérieur des services de l'administration. Chacun doit en effet savoir à l'avance quelle sera son enveloppe, sa marge de liberté pour induire des opérations nouvelles. Permettez-moi de vous dire que j'ai agi pour que ce soit le cas. Lorsque je suis arrivé au ministère de l'éducation nationale, il y avait de très grands retards dans le paiement des frais de déplacement, retards qui étaient dus en partie au fait que les crédits prévus à cet effet, figurant sur une ligne non individualisée, les rectorats les ponctionnaient pour financer d'autres charges. J'ai individualisé la ligne, et la situation s'est considérablement améliorée, même si tout n'est pas encore parfait. Cette sécurisation doit être l'un de nos objectifs.

M. le président. La parole est à M. Bernard Leroy.

M. Bernard Leroy. La réduction nécessaire des crédits consacrés à la défense conduit les entreprises de défense, et notamment les PME de technologie, à orienter leur fabrication vers des produits à vocation duale, c'est-à-dire dont les applications sont civiles et militaires.

Jusqu'à présent, lorsqu'une PME de technologie avait un projet de recherche – développement dont les applications devaient être essentiellement militaires, mais aussi civiles, à partir du moment où ce projet avait fait l'objet d'un contrat de recherche avec la DGA, l'entreprise s'entendait répondre très gentiment par le ministère de la recherche, qui a lui-même ses pauvres, qu'elle disposait déjà de fonds d'Etat et qu'il ne pouvait y avoir de cofinancement. Or l'évolution des technologies nous montre que, de plus en plus, les techniques mises au point dans le domaine civil peuvent servir aux militaires, et vice versa. C'est particulièrement vrai pour les hautes technologies, qu'il s'agisse des télécommunications, des nouveaux matériaux ou des systèmes de navigation. Or le système est, en quelque sorte, cloisonné, ce qui génère des surcoûts, puisque les petites séries, dans le domaine militaire, ne peuvent être rentabilisées par de grandes séries dans le domaine civil. De plus, on assiste à un phénomène « d'éviction » des financements bien que certains programmes aient été menés en commun.

Avec la baisse des dépenses publiques et le nécessaire assainissement de nos finances, nous devons rechercher la plus grande efficacité pour chaque franc investi dans la recherche. Ne peut-on imaginer, monsieur le secrétaire d'Etat, pour certaines technologies clés – le ministère de l'industrie en a identifié et répertorié une centaine –, que des entreprises puissent solliciter des cofinancements de la DGA et de votre ministère au titre de programmes de recherche-développement ? Quelles sont, en quelques mots, les orientations nouvelles que vous pourriez donner de façon à permettre, avec des moyens réduits mais en

conjuguant les efforts des deux ministères, l'éclosion, le développement et la multiplication des PME de technologie dont nous avons bien besoin ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, vous avez raison de vous préoccuper des nécessaires relations entre la recherche civile et la recherche militaire dans un contexte nouveau, marqué par de profonds changements dans la programmation des équipements militaires mais qui maintient, et c'est très important, le pourcentage des crédits consacrés à la recherche dans les dépenses militaires. Cela permettra de continuer d'alimenter les entreprises en commandes et en études pour le compte du ministère de la défense, en particulier de la DGA.

Mais il nous faut effectivement aller plus loin, et c'est ce que nous faisons. Il faut notamment favoriser des actions à l'initiative des industriels et des laboratoires en prêtant une attention particulière au caractère innovant des entreprises, et notamment du groupe Richelieu qui regroupe des PME-PMI très actives dans le secteur de la défense, qu'elles soient donneurs d'ordres ou sous-traitantes.

Il faut aussi – vous l'avez suggéré et nous essayons de le faire – identifier les champs scientifiques prioritaires pour la défense vers lesquels les organismes de recherche, ou du moins certains de leurs laboratoires, et les universités pourraient être orientés. Ces travaux ont commencé. Un colloque s'est tenu récemment à La Villette sur le thème « Sciences et défense ». Des contacts réguliers avec les services du ministère de la défense ont déjà permis d'identifier un portefeuille d'actions de recherche d'intérêt commun, avec des dossiers très concrets. Je vous en citerai deux : la cristallogénèse du carbure de silicium et la maîtrise des systèmes complexes réactifs et sûrs. Mais d'autres pistes pourront être développées. Dès maintenant, ces deux axes donnent lieu à des notifications de contrats sur financement du FRT. Nous n'excluons absolument pas un cofinancement de la défense et du FRT. Le développement des synergies entre recherche civile et recherche de défense au moyen d'actions innovantes de ce type est de nature à permettre non seulement le maintien, mais aussi la création d'emplois et d'entreprises dans des secteurs toujours extraordinairement innovants et porteurs d'avenir.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre, je souhaite à nouveau appeler votre attention sur la volonté de l'agglomération caennaise d'accueillir le projet SOLEIL, machine à rayonnement synchrotron qui serait de l'ordre de mille fois plus performante que celle qui existe actuellement à Orsay. Certains pays européens, dont l'Espagne, seront pourvus d'un tel synchrotron au début du siècle prochain. Le projet serait financé par le Commissariat à l'énergie atomique, par le CNRS ainsi que par les collectivités.

Vous avez pu vous en rendre compte en nous rendant visite il y a quelques semaines, Caen bénéficie d'atouts considérables, grâce notamment au GANIL, grand accélérateur national à ions lourds, qui avait été créé en 1975 par Michel d'Ornano et qui avait été cofinancé à l'époque par le Commissariat à l'énergie atomique et le CNRS. Par ailleurs, Caen est très reconnue sur les plans national et international, en raison de la présence des meilleurs spécialistes des accélérateurs. Les collectivités, que ce soit le conseil régional, le conseil général, la ville

ou le district du Grand Caen, nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à s'associer au financement de cette opération. Enfin, je souhaite vous rappeler que le Gouvernement s'était engagé, en 1992, lors d'un comité interministériel d'aménagement du territoire, à étudier en priorité notre candidature dans le cadre de la reconversion de notre économie locale, qui avait été gravement touchée par la fermeture d'une entreprise sidérurgique.

A quelle date sera prise la décision sur l'opportunité de réaliser ce grand projet ? Quels critères seront retenus pour le choix d'un tel site ? Je crois en effet qu'il faut éviter toute concentration supplémentaire des grands outils de recherche dans l'agglomération parisienne et profiter de cette décision pour affirmer une véritable politique d'aménagement du territoire.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Comme chacun le sait, SOLEIL signifie : source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire de Lure. C'est un projet porté par le CNRS et le CEA pour prendre le relais des installations actuelles de rayonnement synchrotron du laboratoire LURE d'Orsay. Ce rayonnement à très courte longueur d'onde – ultraviolet ou X – permet d'étudier les structures des arrangements d'atomes et les molécules.

La France dispose aujourd'hui de deux installations majeures. D'une part, le LURE – Laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique – à Orsay, considéré par la communauté scientifique comme en fin de vie d'ici à la décennie de l'an 2000, qui produit un rayonnement dans l'ultraviolet lointain et les X mous, de l'ordre du kilo-électron Volt, peu intense comparé à ses concurrents internationaux. D'autre part, l'ESRF, qui est une machine internationale installée à Grenoble et produisant un rayonnement intense dans les rayons X durs.

Le projet SOLEIL consiste à construire une machine produisant un rayonnement intense dans une gamme d'énergie qui soit intermédiaire entre les installations actuelles.

D'après la dernière évaluation – il faut reconnaître que les évaluations changent de temps en temps –, le coût total de construction serait de 1,6 milliard de francs environ sur huit ans, financé sur les budgets propres du CNRS et du CEA et, si j'ai bien compris les propositions qui nous sont faites à peu près tous les jours, sur des budgets régionaux, voire de collectivités locales, départements ou villes.

De nombreuses collectivités locales ont en effet d'ores et déjà exprimé leur intérêt pour le projet, en particulier la ville de Caen, avec beaucoup de savoir-faire. Mais il faut citer d'autres candidatures : Cergy-Pontoise, les régions Centre, Ile-de-France, Limousin, Nord - Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Pays de Loire – je n'y suis pour rien ! – Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans oublier la Corse.

L'instruction scientifique du dossier n'est pas achevée. Une étude détaillée a été demandée au CNRS et au CEA pour la fin de l'année 1996 afin d'examiner la faisabilité du projet et de définir les critères qui nous permettront de décider de sa localisation, de son ampleur et de ses modalités financières. Il faudra préciser la demande réelle de la communauté scientifique, l'articulation avec l'ESRF installée à Grenoble et les équipements similaires à l'étranger car il ne s'agit pas de faire dans le surinvestissement en grands équipements, le montage financier – je ne souhaite pas qu'il y ait surenchère de la part des collectivités locales – et les possibilités de cofinancements

internationaux, car ce sera un grand équipement ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique intéressée par ces questions. Enfin, il faudra bien sûr tenir compte de l'aménagement du territoire.

J'ai été très heureux de visiter le GANIL à Caen. J'ai apprécié sa valeur ainsi que la qualité de la communauté scientifique qui y travaille. Un élément me paraît très important, c'est la capacité de l'équipement à attirer autour de lui des activités économiques, et je ne suis pas convaincu que tous les sites le permettent. En revanche, je suis certain que la ville de Caen en est capable. La recherche de partenaires étrangers s'avèrera sans doute indispensable en raison des difficultés qu'auraient le CNRS et le CEA à supporter seuls ce projet.

Cela pour vous expliquer, monsieur le député, que ce n'est certainement pas cette année que nous prendrons une décision sur la réalisation de ce projet ; je ne suis même pas sûr que cela sera l'année prochaine. Et c'est seulement ultérieurement que le site sera choisi.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

I. – Enseignement scolaire

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignement supérieur et recherche : I. – Enseignement scolaire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

- « Titre III : 1 322 390 559 francs ;
- « Titre IV : moins 19 769 949 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 612 029 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 323 218 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 87 971 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 56 782 000 francs. »

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 271, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, concernant les crédits de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : I. – Enseignement scolaire :

« Réduire les crédits de 3 468 620 francs ;
« Majorer les crédits de 2 824 980 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet amendement, qui présente un caractère technique, vise à rectifier la répartition erronée des 250 emplois créés dans le projet de loi de finances pour permettre l'application du plan de lutte contre la violence. En effet, alors que ces emplois devaient être composés de 150 emplois de maître d'internat et surveillant d'externat, de 80 emplois de conseiller municipal d'éducation – CPE – et de 20 emplois d'assistant de service social, le projet de loi de finances prévoit – cela a échappé à ma vigilance – la création de 150 emplois de maître d'internat et surveillant d'externat et de 100 emplois de CPE. Je propose donc de rétablir la création de 20 emplois d'assistant de service social, comme je m'y étais engagé.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 271.

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission mais, étant donné son caractère purement technique, j'y suis favorable à titre personnel.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 271.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 270, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, concernant les crédits de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : I. – Enseignement scolaire :

« Réduire les crédits de 156 313 164 francs ;
« Majorer les crédits de 156 313 164 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet amendement est également technique, mais il est de plus grande portée que le précédent.

Dans le cadre de la mise en extinction du recrutement dans certains corps de personnel enseignant, le ministère de l'éducation nationale transforme chaque année les emplois de ces corps devenus vacants pour financer les emplois de corps à recrutement actif. Dans le projet de loi de finances pour 1997, c'est le corps des PLP 1, c'est-à-dire des professeurs de lycée professionnel du premier grade, qui était visé. Or mettre certains postes de ce corps en extinction sans autre explication aurait pu constituer un signe inquiétant pour les personnels des lycées professionnels. Ils auraient pu y voir la volonté de les remplacer par des professeurs certifiés, ce qui n'est pas mon intention. Pour les rassurer, j'ai donc décidé d'inscrire cette année, au lieu de l'extinction des PLP 1, l'extinction du nombre correspondant de postes de PEGC. C'est une mesure qui n'aura pas d'incidence financière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial. Là encore, il s'agit d'un amendement technique qui substitue au gage sur le corps des PLP 1 celui des PEGC.

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Je veux simplement expliquer pourquoi je m'abstiendrai sur ce vote.

On nous dit qu'il s'agit d'un amendement technique ; pour être plus précis et pour que tout le monde comprenne, je parlerai quant à moi d'amendement syndical. Mais je ne voterai pas contre, monsieur le ministre, car je ne voudrais pas vous empêcher de réparer ce que je considérais, avec beaucoup d'autres, comme une bêtise. J'en ai parlé ce matin à la tribune. Simplement, si cette mesure était bonne, je ne comprends pas pourquoi vous revenez dessus, et si elle était mauvaise, je ne comprends pas pourquoi vous l'avez inscrite dans votre budget. C'est ce que je disais lorsque je cherchais un sens à cette politique. En réalité, le sens est syndical. Cette mesure était plutôt approuvée par un syndicat de l'enseignement général et plutôt contestée, à juste titre, par un syndicat de l'enseignement technique. Vous revenez dessus ; c'est un peu sens dessus dessous. Cela motive mon abstention, même si je trouve bon que cette bêtise soit réparée.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis désolé d'avoir à noter une fois de plus que M. Glavany se trompe, mais il est vrai que cela fait longtemps qu'il n'a pas exercé de responsabilité dans ce secteur.

Il se trouve, monsieur Glavany, qu'il s'agissait d'une mesure technique, d'un accord entre services qui correspondait au roulement des corps en extinction. Les personnels de l'enseignement professionnel s'en sont émus. Quand ils s'émeuvent avec raison, je leur donne raison. Telle est ma pratique politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 270.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Glavany, Le Déaut, Guyard et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 239, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, concernant les crédits de l'éducation nationale, enseignement supérieur et recherche : I. – Enseignement scolaire, réduire les crédits de 200 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. La suppression de 200 millions de francs que je propose s'applique au chapitre 31-95, article 60, « heures supplémentaires d'enseignement, lycées et collèges ».

J'entends ainsi poser le problème crucial de la conversion des heures supplémentaires en emplois.

Loin de moi la pensée de relancer la polémique, mais ces 700 000 heures supplémentaires financées il y a cinq ans, dix ans, ou plus, que vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le ministre, n'ont rien à voir – et vous le savez bien – avec la situation actuelle. Elles s'inscrivaient dans une tout autre logique, dans une période où plus de 10 000 postes étaient créés chaque année. De la même manière, une chose est de supprimer 800 postes quand on en crée 11 000, ce qui fait un solde positif de 10 200, et une autre d'ajouter ces 800 suppressions à 5 000 autres, ce qui en fait 5 800 au total ! À l'argument sur lequel vous vous êtes appuyé, je répondrai donc que comparaison n'est pas raison.

Pourquoi cette transformation des heures supplémentaires en emplois n'était-elle pas l'enjeu qu'elle est devenue ? Pourquoi tous les partenaires sociaux du système éducatif la mettent-ils au premier plan de leurs revendications ? C'est que nous sommes entrés dans une ère de régression de créations de postes et que ce qui était d'une importance relative devient majeur. Par conséquent, si je présente cet amendement, c'est pour relayer ici cette revendication d'une manière concrète. Je considère que ce n'est pas une réduction pour une réduction, mais une manière de transposer ces crédits pour le plan global et cohérent de résorption de l'auxiliariat qui, lui aussi, devient une véritable urgence. Chacun en convient, les sommes ainsi libérées ne sauraient être destinées à intégrer des maîtres auxiliaires qui ont enseigné deux fois une semaine. Mais elles contribueraient utilement à l'intégration de ceux qui ont parfois enseigné pendant dix ans, sinon plus, et qui sont aujourd'hui au chômage. J'ai une pensée particulière – je le dis parce que personne n'en a parlé aujourd'hui – pour les maîtres auxiliaires étrangers, doublement fragilisés, à la fois par ce gigantesque plan social qui conduit à 10 000 ou 15 000 suppressions d'emplois et par des lois que certains d'entre nous ont combattues. Bref, leur situation est plus que précaire.

Que l'on mette donc ces 200 millions de francs sur la table pour négocier avec les partenaires sociaux et les partenaires du système éducatif et accélérer la réalisation du plan de résorption de l'auxiliariat. Je le répète, c'est devenu une urgence. Les raisons, je les ai décrites tout à l'heure. Mais, peu importe, l'essentiel est de donner suite à ma proposition.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial. Elle n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je dirai à M. Glavany que son amendement n'est pas acceptable. Il n'y a pas de diminution de postes de professeurs devant les classes dans le budget pour 1997. Par conséquent, nous avons toujours besoin de ces 800 000 heures supplémentaires et nous ne pouvons pas nous permettre de procéder à une telle suppression de crédits.

J'ajoute que, dans le budget de 1996, on a transformé quelque 40 000 heures supplémentaires en 200 nouveaux postes de titulaires. Cela a été une évolution, que dis-je ? une rupture par rapport à toute la période 1989-1993, où le nombre d'heures supplémentaires a progressé de façon constante.

M. Jean Glavany. Et vous créez ainsi des milliers de postes ?

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial. Voilà qui démontre que lorsqu'on peut gager des créations de postes par suppression d'heures supplémentaires, on le fait, et que lorsque ce n'est pas possible – comme l'an prochain – on maintient les crédits nécessaires au paiement des heures supplémentaires !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche. Tout à l'heure, j'ai fourni toutes les indications illustrant le fait que ces heures supplémentaires avaient été instituées par les gouvernements socialistes. Mais je ne veux pas revenir là-dessus ni reprendre la polémique.

Sachez-le, ma conviction est qu'il faudra convertir ces heures supplémentaires en emplois.

M. Jean Glavany. Eh bien voilà !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche. Non seulement c'est ma conviction, mais j'ai agi en ce sens, et je suis le seul à l'avoir fait, comme M. Carrez vient de l'indiquer à l'instant.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche. Je suis certain que c'est l'une des voies du règlement des problèmes humains et pédagogiques. Donc, je défendrai cette idée. Mais vous savez aussi que nous sommes dans un contexte d'impératifs budgétaires contraignants et que cette démarche ne peut être entreprise qu'une fois que les signes de vigilance budgétaire, comme dit M. Fabius, auront été apportés. Loin de moi l'intention d'écarter cette solution. L'ayant mise en pratique, je ne vais pas me renier.

Aux termes de l'accord contractuel signé il y a quelques semaines, tout maître auxiliaire qui a plus de quatre ans d'ancienneté s'est vu reconnaître le droit à titularisation.

Nous respecterons cet accord et nous l'appliquerons dans l'année qui vient : Au vrai, il fait suite à un concours spécifique pour les maîtres auxiliaires que j'ai moi-même créé.

Nous allons de l'avant. Il est important de garder à l'esprit que nous avons là une marge de progression possible pour régler les problèmes de l'éducation nationale. Simplement ce n'est pas le jour, ni la forme qui convient. C'est pourquoi le Gouvernement ne retiendra pas cet amendement, même si, je le répète avec force, il est porteur d'une idée à creuser.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 239.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre III, modifiés par les amendements adoptés.

(Les crédits du titre III, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programmes et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programmes et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

II. Enseignement supérieur

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignement supérieur et recherche : II. – Enseignement supérieur ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 937 546 962 francs ;

« Titre IV : 35 530 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 505 500 000 francs ;
« Crédits de paiement : 208 660 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 644 700 000 francs ;
« Crédits de paiement : 2 625 540 000 francs. »

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(Les crédits du titre III sont adoptés.)

Je mets aux voix les crédits du titre IV.

(Les crédits du titre IV sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

III. – Recherche

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, enseignement supérieur et recherche : III. – Recherche ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 380 903 572 francs ;

« Titre IV : 71 371 438 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 000 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 500 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 811 330 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 373 861 000 francs. »

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(Les crédits du titre III sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre IV.

(Les crédits du titre IV sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je remercie les députés qui ont participé à ce débat, qui a parfois été passionné mais est toujours demeuré courtois.

Je veux remercier, en particulier, les rapporteurs de leur attention et de leur participation à la préparation du débat et au débat lui-même, vous-même, monsieur le président, ainsi que tous les services de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je suis sensible à vos remerciements, monsieur le ministre.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 1997

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 14 novembre 1996

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Jean-Paul Fuchs, une proposition de loi introduisant un critère environnemental dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement afin de compenser financièrement les charges des collectivités locales résultant de la prise en charge de la gestion et de la protection des espaces naturels.

Cette proposition de loi, n° 3123, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. François Rocheloin, une proposition de loi réduisant les effets de seuils concernant les avantages accordés sous conditions de ressources ou fondés sur le critère de non-imposition.

Cette proposition de loi n° 3124 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de MM. Pierre Laguilhon et Jean Gougny, une proposition de loi permettant aux maires des communes rurales de louer des terrains de leur commune par bail à ferme.

Cette proposition de loi n° 3125, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Alain Poyart, une proposition de loi instaurant un service minimum dans les établissements d'enseignement du premier degré.

Cette proposition de loi, n° 3126, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Yves Nicolin, une proposition de loi encourageant les ménages à faire exécuter des travaux dans leur résidence principale.

Cette proposition de loi, n° 3127, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Marcel Roques, une proposition de loi réglementant l'accès des mineurs à certains jeux vidéo.

Cette proposition de loi, n° 3128, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de MM. François Calvet et Jacques Blanc, une proposition de loi modifiant l'ordonnance du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances afin d'instituer le « chèque-loisirs ».

Cette proposition de loi, n° 3129, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de MM. Francisque Perrut et Jean-Marc Nesme, une proposition de loi permettant à certains travailleurs handicapés de bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de l'âge de cinquante ans.

Cette proposition de loi, n° 3130, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de Mme Marie-Josée Roig, une proposition de loi visant à limiter les chèques sans provision.

Cette proposition de loi, n° 3131, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de MM. Thierry Cornillet et Daniel Picotin, une proposition de loi considérant le vote blanc comme suffrage exprimé.

Cette proposition de loi, n° 3132, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Pierre Cardo et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi créant un statut de travailleur de l'amiante et améliorant la protection contre le risque de l'amiante.

Cette proposition de loi, n° 3133, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Alain Gest, une proposition de loi modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de simplifier le régime juridique de la mise en exploitation des petites carrières.

Cette proposition de loi, n° 3134, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Henri Houdouin, une proposition de loi faisant bénéficier d'une retraite à jouissance immédiate dès l'âge de cinquante-cinq ans, tous les agents ayant effectué quinze années de service dans un centre de tri.

Cette proposition de loi, n° 3135, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Serge Poignant, une proposition de loi permettant aux travailleurs handicapés titulaires de la carte d'invalidité à 80 % de bénéficier de la retraite à taux plein à partir de cinquante ans.

Cette proposition de loi, n° 3136, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Christian Kert, une proposition de loi tendant à mettre fin aux difficultés d'application de l'article 22 de la loi du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social dit « amendement Creton ».

Cette proposition de loi, n° 3137, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Pierre Pascalon, une proposition de loi relative à la reconnaissance de la pisciculture comme activité agricole relevable de la législation concernant les calamités naturelles.

Cette proposition de loi, n° 3138, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Pierre Pascalon, une proposition de loi favorisant les moyennes et grandes surfaces commerciales jouant le rôle de « locomotive » dans la revitalisation des centres-villes.

Cette proposition de loi, n° 3139, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Pierre Pascalon, une proposition de loi concernant la législation portant sur les enfants naturels.

Cette proposition de loi, n° 3140, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Jean-Luc Reitzer, une proposition de loi modifiant l'article 2 de la loi n° 80-3 du 4 janvier 1980 relative à la Compagnie nationale du Rhône.

Cette proposition de loi, n° 3141, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Patrick Ollier, une proposition de loi relative à l'exonération de taxe professionnelle en faveur des entreprises dans les zones de revitalisation rurale.

Cette proposition de loi, n° 3142, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. François Rousel, une proposition de loi établissant un contrôle de légalité *a priori* sur les actes des collectivités territoriales.

Cette proposition de loi, n° 3143, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de MM. Ernest Chénier et François Grosdidier, une proposition de loi réaffirmant la laïcité du service public d'éducation, élément essentiel de la laïcité de l'Etat et de la neutralité des services publics, par la modification de la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989.

Cette proposition de loi, n° 3144, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 14 novembre 1996, de M. Jacques Vernier, un rapport, n° 3122, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté avec modification par le Sénat en deuxième lecture, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 14 novembre 1996, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi, modifié par le Sénat, de financement de la sécurité sociale pour 1997.

Ce projet de loi, n° 3145, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 15 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030).

Anciens combattants et victimes de guerre et articles 85 à 87.

M. Claude Gatignol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 8 au rapport n° 3030) ;

M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3031, tome III).

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et articles 90 et 91.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 32 au rapport n° 3030) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome XV).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

Questions écrites

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le lundi 4 novembre 1996 :

N° 29461 de M. Eric Doligé à M. le ministre de l'économie et des finances (associations – Greenpeace – financement) ;

N° 31405 de M. Pierre Laguillon à M. le ministre de l'économie et des finances (impôt sur le revenu – BNC – frais de formation professionnelle – déduction) ;

N° 33658 de Mme Christiane Taubira-Delannon à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (DOM – Guyane : pêche maritime – politique et réglementation – attitude de l'Union européenne) ;

N° 34411 de M. Francis Galizi à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (agriculture – coopératives et groupements – groupements d'employeurs – statut) ;

N° 34412 de M. Francis Galizi à M. le ministre de l'intérieur (permis de conduire – permis à points – réglementation) ;

N° 35680 de M. Denis Jacquat à M. le ministre du travail et des affaires sociales (sécurité sociale – RDS – travailleurs frontaliers – réglementation) ;

N° 36745 de M. Denis Jacquat à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (élevage – bovins – soutien du marché) ;

N° 37605 de M. Jean-Luc Reitzer à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale (matériel médico-chirurgical – prothèses dentaires – fabrication à l'étranger – réglementation) ;

N° 38327 de M. Jean-Claude Lenoir à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (aménagement du territoire – zones prioritaires – revitalisation rurale – délimitation) ;

N° 38411 de M. Jean-Pierre Kucheida à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (enseignement secondaire – ZEP – collèges et lycées – classement – réglementation) ;

N° 39162 de M. Marcel Roques à M. le ministre du travail et des affaires sociales (assurance maladie maternité : prestations – frais médicaux – traitement de l'hépatite C) ;

N° 39512 de M. Bernard Schreiner à M. le ministre délégué au logement (copropriété – syndicats – provisions pour travaux – récupération – mutation de propriété – réglementation) ;

N° 40978 de M. Michel Destot à M. le ministre du travail et des affaires sociales (retraites : généralités – âge de la retraite – chômeurs totalisant quarante annuités avant l'âge de soixante ans – retraite anticipée) ;

N° 41544 de M. Jean-Michel Boucheron à M. le ministre du travail et des affaires sociales (service national – objecteurs de conscience – frais de gestion – prise en charge – organismes d'accueil) ;

N° 41937 de M. Henri Cuq à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale (assurance maladie maternité : prestations – prestations en espèces – mi-temps thérapeutiques – indemnisation – réglementation) ;

N° 42001 de M. Jean-Pierre Dupont à M. le ministre délégué au logement (logement : aides et prêts – participation patronale – politique et réglementation) ;

N° 42090 de M. Henri de Gastines à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (élevage – bovins – maladies du bétail – vache folle – conséquences) ;

N° 42238 de M. Jean-Pierre Brard à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (enseignement – établissements – agrément – réglementation) ;

N° 42298 de M. Serge Janquin à M. le ministre de l'économie et des finances (impôt sur le revenu – réductions d'impôts – emplois familiaux – montant – conséquences – modes de garde collectifs) ;

N° 42495 de M. Maxime Gremetz à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications (épargne – livret A – distribution par les banques – conséquences – La Poste) ;

N° 42648 de M. Régis Fauchoit à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (sports – installations sportives – piscines – financement – Haubourdin – La Bassée).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, questions écrites du lundi 18 novembre 1996.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 19 novembre 1996**, à 9 h 30, dans les salons de la présidence.

